

Vu la loi N° 82-1153 du 30 Décembre 1982 d'Orientation des Transports Intérieurs ;

Vu la délibération N° 38 C 100474, en date du 28 juin 2010 du Conseil de la Communauté de l'agglomération de Rouen-Elbeuf-Austreberthe.

Vu la délibération en date du 20 décembre 2010 du Conseil de la Communauté de l'agglomération de Rouen-Elbeuf-Austreberthe;

Vu la délibération en date du 31 janvier 2011 du Conseil de la Communauté de l'agglomération de Rouen-Elbeuf-Austreberthe;

Vu la délibération en date du 27 juin 2011 du Conseil de la Communauté de l'agglomération de Rouen-Elbeuf-Austreberthe;

Vu la délibération en date du 12 décembre 2011 du Conseil de la Communauté de l'agglomération de Rouen-Elbeuf-Austreberthe ;

Vu la délibération en date du 25 juin 2012 du Conseil de la Communauté de l'agglomération de Rouen-Elbeuf-Austreberthe ;

Vu la délibération en date du 24 juin 2013 du Conseil de la Communauté de l'agglomération de Rouen-Elbeuf-Austreberthe ;

Vu la délibération en date du 23 juin 2014 du Conseil de la Communauté de l'agglomération de Rouen-Elbeuf-Austreberthe ;

Vu la délibération en date du 29 juin 2015 de la Métropole Rouen Normandie ;

Vu la délibération en date du 19 mai 2016 de la Métropole Rouen Normandie ;

Vu la délibération en date du 29 mai 2017 de la Métropole Rouen Normandie ;

Vu la délibération en date du 18 décembre 2017 de la Métropole Rouen Normandie ;

Vu la délibération en date du 14 mai 2018 de la Métropole Rouen Normandie ;

Vu la délibération en date du 27 juin 2019 de la Métropole Rouen Normandie ;

Vu la délibération en date du 4 novembre 2019 de la Métropole Rouen Normandie ;

Vu la délibération en date du 13 février 2020 de la Métropole Rouen Normandie ;

Vu la délibération en date du 22 juillet 2020 de la Métropole Rouen Normandie ;

Vu la délibération en date du 5 juillet 2021 de la Métropole Rouen Normandie ;

Vu la délibération en date du 31 janvier 2022 de la Métropole Rouen Normandie ;

Vu la délibération en date du 3 octobre 2022 de la Métropole Rouen Normandie

Vu la délibération en date du 29 juin 2023 de la Métropole Rouen Normandie

Vu la délibération en date du 17 juin 2024 de la Métropole Rouen Normandie

Vu la délibération en date du 30 septembre 2024 de la Métropole Rouen Normandie

A R R E T E

Le présent arrêté est applicable à compter du 1^{er} octobre 2024 et est conforme à ce qui suit,

ARTICLE 1 – PERIMETRE D'APPLICATION

La tarification s'applique sur les lignes du réseau de transport urbain de la Métropole Rouen Normandie (MRN) desservant les communes constituant le Périmètre des Transports Urbains à savoir :

AMFREVILLE-LA-MIVOIE, ANNEVILLE-AMBOURVILLE, LES AUTHIEUX-SUR-LE-PORT, SAINT-OUEN, BARDOUVILLE, BELBEUF, BERVILLE-SUR-SEINE, BOIS-GUILLAUME, BIHOREL, BONSECOURS, BOOS, LA BOUILLE, CANTELEU, CAUDEBEC-LES-ELBEUF, CLEON, DARNETAL, DEVILLE-LES-ROUEN, DUCLAIR, ELBEUF, EPINAY-SUR-DUCLAIR, FONTAINE-SOUS-PREAUX, FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE, FRENEUSE, GOUY, GRAND-COURONNE, LE GRAND-QUEVILLY, HAUTOT-SUR-SEINE, HENOUVILLE, LE HOULME, HOUPEVILLE, ISNEAUVILLE, JUMIEGES, LA LONDE, MALAUNAY, MAROMME, LE MESNIL-ESNARD, LE MESNIL-SOUS-JUMIEGES, MONTMAIN, MONT-SAINT-AIGNAN, MOULINEAUX, LA NEUVILLE-CHANT-

D'OISEL, NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE, OISSEL, ORIVAL, PETIT-COURONNE, PETIT-QUEVILLY, QUEVILLON, QUEVREVILLE-LA-POTERIE, RONCHEROLLES-SUR-LE-VIVIER, ROUEN, SAHURS, SAINT-AUBIN-CELLOVILLE, SAINT-AUBIN-EPINAY, SAINT-AUBIN-LES-ELBEUF, SAINTE-MARGUERITE-SUR-DUCLAIR, SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY, ST-JACQUES-SUR-DARNETAL, ST-LEGER-DU-BOURG-DENIS, SAINT-MARTIN-DE-BOSCHERVILLE, SAINT-MARTIN-DU-VIVIER, SAINT-PAER, SAINT-PIERRE-DE-MANNEVILLE, SAINT-PIERRE-DE-VARENGEVILLE, SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF, SOTTEVILLE-LES-ROUEN, SOTTEVILLE-SOUS-LE-VAL, TOURVILLE-LA-RIVIERE, LE TRAIT, VAL-DE-LA-HAYE, YAINVILLE, YMARE, YVILLE-SUR-SEINE.

ARTICLE 2 - CONDITIONS D'UTILISATION

Pour accéder aux lignes du réseau ASTUCE, les voyageurs de plus de 4 ans doivent être munis d'un titre de transport valide. Ce titre doit être validé par le voyageur dès sa montée à bord du véhicule, y compris dans le cas de correspondance(s).

La validation à chaque montée est obligatoire pour éventuellement rémunérer les exploitants et pour assurer un suivi statistique de l'usage des transports. L'unité de fréquentation est le « voyage ». Certains titres appelés titres à décompte ne permettent d'effectuer qu'un nombre de voyages prédéterminé ; d'autres titres appelés « abonnement » permettent d'effectuer un nombre de voyages illimités pendant une période donnée.

L'unité de fréquentation qu'est le voyage permet au client pendant une heure, à partir de la première validation, de faire jusqu'à 6 correspondances (y compris des allers-retours sur la même ligne). Le client peut terminer son trajet dans le véhicule au-delà de l'heure, dès lors qu'il a validé son dernier trajet avant la fin des 60 minutes suivant sa première validation.

Passé ce délai ou ce nombre de correspondances, une nouvelle unité de voyage est décomptée : le client doit donc, selon le cas, valider un nouveau titre ou valider à nouveau son titre s'il est encore valide.

Les usagers du réseau ASTUCE voyagent à titre gracieux dans les sept cas suivants :

- le samedi, les usagers doivent valider,

- le dimanche sur la navette fluviale exclusivement,
- si la procédure d'information-recommandation ou d'alerte niveau 1 de pollution atmosphérique est déclenchée par arrêté préfectoral. Dans ce cas, les usagers ne doivent pas valider ,
- 2h avant / 2h après sur l'ensemble du réseau en dehors des samedis, sur présentation d'un billet de match du stade Diochon ou de la patinoire de l'Île Lacroix. Les usagers ne doivent pas valider,
- le jeudi et vendredi des Fêtes Jeanne d'Arc,
- les mercredis, dimanches et jours fériés lors de la Foire St Romain,
- les quatre dimanches précédents Noël.

Les usagers bénéficiant du service de transport de personnes à mobilité réduite de la Métropole voyagent en étant muni d'un des deux titres de transport suivants :

- 1 voyage MRN,
- SESAME 365 jours MRN

Il existe une gamme tarifaire composée de plusieurs titres de transport. Chacun correspond à des conditions particulières octroyées à certains groupes de voyageurs désignées sous le nom de profil et précisées à l'article 8. Cet arrêté précise le prix correspondant à chaque titre.

Les prix des titres de transport sont révisables par la MRN à tout moment de l'année et feront alors l'objet d'un nouvel arrêté.

ARTICLE 3 – CARTE ASTUCE

3.1 – Définition de la carte ASTUCE

La MRN a installé un système billettique en juillet 2008 sur le réseau de l'ex-CAR. Ce système billettique a été généralisé en janvier 2011 sur le reste du territoire de la MRN. Il existe à ce jour deux types de support : magnétique et sans contact.

Le support sans contact est désigné sous le nom de carte ASTUCE. La carte ASTUCE est une carte à puce nominative sur laquelle le porteur peut charger les titres de transport correspondant à son profil.

Sur la carte ASTUCE est imprimé le numéro de série de la carte, le numéro du client, les nom et prénom, la date de naissance et sa photo.

Elle est rigoureusement personnelle et un client ne peut être titulaire que d'une seule carte valide à la fois.

Toutefois, à la demande du client, une carte déclarative peut être attribuée (photo, date de naissance, nom et prénom sur la carte et uniquement numéro de carte en base de données).

3.2 – Etablissement de carte ASTUCE

Cette carte peut être établie immédiatement dans les agences de Transdev Rouen, de la TAE et de la régie des transports située à Duclair ou par correspondance ou par inscription sur le site internet Astuce. L'établissement de la carte ASTUCE nominative est gratuit et sous réserve d'y charger au minimum un titre hormis pour l'inscription en ligne), celui de la carte Astuce déclarative est de 7.60 €.

Un étui de protection en plastique sera remis gratuitement lors de la remise de la carte, y compris lors de l'établissement d'un duplicata. Les remises suivantes d'étui plastique pour carte ASTUCE seront vendus à 0,50 €

En agence : le client doit se présenter muni d'une pièce d'identité et d'une photo d'identité.

La carte ASTUCE est remise immédiatement et peut être chargée de titres également, sauf certains titres soumis à un traitement particulier.

Par correspondance : Le formulaire d'abonnement peut être retiré dans les agences de Transdev Rouen, de la TAE et de la régie des transports située à Duclair ou téléchargé sur le site internet du réseau Astuce. Ce formulaire, complété, signé, accompagné des pièces à fournir et du règlement de l'établissement de la carte ASTUCE déclarative doit être adressé par le client

à Transdev Rouen, Service Clients – Pôle abonnement, 9 rue Jeanne d'Arc 76000 ROUEN ou à la TAE – 84, rue des Martyrs 76500 ELBEUF ou à la Métropole Rouen Normandie – pôle de proximité Austreberthe Cailly – Régie de Transport – Le 108, 108 Allée François Mitterrand CS 50589 – 76006 Rouen Cedex.

La carte ASTUCE sera envoyée par courrier au titulaire, à l'adresse indiquée au moment de la souscription. Un délai de 8 à 15 jours est à prévoir entre la date de souscription de la carte et la réception de la carte ASTUCE par le titulaire à son domicile, dans la mesure où la demande est complète. Aucun remboursement de titres de transport utilisés pendant ce délai ne sera effectué.

Par inscription sur le site internet ASTUCE:

La carte ASTUCE sera envoyée par courrier au titulaire.

A noter que le client, conformément à la loi « informatiques et libertés » n°78-17 du 6/1/1978, bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des informations qui le concernent. Il peut également demander à ce que ses coordonnées soient supprimées de notre base client. Sa carte sera alors dite « déclarative ».

3.3 – Chargement de la carte ASTUCE

Le chargement des titres sur une carte ASTUCE peut être effectué :

- en agence : dans les deux agences de Rouen, dans l'agence d'Elbeuf, à l'agence de Duclair,
- chez les dépositaires disposant d'un TPVS, dits dépositaires « ASTUCE ».
- sur le réseau urbain : sur l'un des 120 distributeurs de titres de transport,
- depuis la boutique en ligne : ~~du site internet de Transdev Rouen~~ depuis la boutique en ligne du site internet MyAstuce.

Dans le cas d'un achat par correspondance ou sur la boutique en ligne, le chargement de la carte ASTUCE s'effectue sur les valideurs des lignes régulières lors d'une validation de plus de 3 secondes ou sur un distributeur automatique de titres.

Un délai de 72 heures est nécessaire entre le paiement et la distribution effective sur la carte.

La gamme tarifaire présentée à l'article 5 précise où la carte ASTUCE peut être chargée pour chacun des titres.

3.4 – Reconstitution

La carte ASTUCE peut faire l'objet d'un duplicata payant en cas de perte, vol ou détérioration. L'établissement du duplicata des cartes ASTUCE nominative et déclarative donne lieu au règlement de frais de dossier dont les montants sont de 10,00 € comprenant la fourniture d'un nouvel étui plastique. L'établissement de ce duplicata est gratuit lorsqu'il est demandé :

- tous les 5 ans pour les personnes âgées de moins de 18 ans inclus,
- tous les 10 ans pour les personnes âgées de plus de 18 ans.

La carte ASTUCE peut faire l'objet d'un duplicata gratuit en cas de dysfonctionnement suite à un

usage normal ou suite à un changement de nom (exemple : mariage, divorce, etc.).

Pour la reconstitution de la carte déclarative, l'utilisateur doit fournir le numéro de série de la carte (numéro à 10 chiffres) ou ses coordonnées complètes (nom, prénom, date de naissance, adresse).

L'ensemble des contrats en cours sera restitué sur la carte ASTUCE, sous réserve que les titres à décompte n'aient pas été utilisés par une tierce personne pendant le délai entre la perte ou le vol et la déclaration.

Le nombre de duplicata est illimité. Le duplicata pourra être réalisé immédiatement en agence.

3.5- Validité

Le support « carte ASTUCE » a une durée de validité illimitée tant que son fonctionnement ne présente pas de défaillance.

Lorsqu'une carte ASTUCE ne fonctionne plus sans avoir subi de détérioration, son remplacement est

effectué gratuitement par Transdev Rouen, la TAE ou à la régie des transports située à Duclair. L'ensemble des titres en cours sera restitué.

3.6- Conservation du dossier client

Les dossiers client seront mis en sommeil dans le système billettique après un an de non-utilisation de la carte ASTUCE sur le réseau Astuce.

Les dossiers client seront supprimés dans le système billettique après deux ans de non-utilisation de la carte ASTUCE sur le réseau Astuce.

ARTICLE 4 – CARTE ATOUMOD

4.1 – Définition de la carte possédant la technologie Atoumod

Il s'agit d'une carte sans contact sur laquelle il est possible de charger des titres multimodaux de Normandie.

Il existe 3 types de cartes Atoumod (nominative, déclarative et anonyme).

La carte Atoumod est un support billettique sans contact interopérable. Elle est valable 7 ans et permet de voyager à bord des 16 réseaux urbains partenaires en Normandie, en CAR Nomad et en train en Normandie et vers Paris.

La carte nominative comporte des informations sur son titulaire (photo, nom, prénom). Ces

données personnelles sont conservées après attribution de la carte.

La carte déclarative comporte des informations sur son titulaire (photo, nom, prénom). Ces données ne sont pas conservées après attribution de la carte.

La carte anonyme ne comporte aucune donnée personnelle.

4.2 – Etablissement et duplicatas de carte possédant la technologie Atoumod

La primo-délivrance de la carte possédant la technologie Atoumod nominative est gratuite. La primo-délivrance de la carte possédant la technologie Atoumod déclarative a un coût de 5 €.

Les lieux de vente sur le territoire de la Métropole sont l'agence ASTUCE "Théâtre des Arts" à

Rouen, agence TAE, l'espace Atoumod à la gare SNCF de Rouen, la gare SNCF à Saint-Aubin-lès-Elbeuf, la gare routière à Rouen.

Les titres chargés sur la carte possédant la technologie Atoumod le sont à partir du TPV Mixte.

La reconstitution de la carte possédant la technologie Atoumod en cas de perte ou de vol donne lieu à perception d'une somme forfaitaire de 10 € pour les cartes nominatives et de 5 € pour les cartes déclaratives.

La reconstitution d'un support interopérable Atoumod déclaratif est conditionnée par la fourniture par son titulaire du numéro de série du support initial (présent sur le ticket de caisse lors de la primo-délivrance). Des procédures sont

prévues à ce titre par le gestionnaire Atoumod, à destination de l'ensemble des exploitants. Faute de cet élément, il sera impossible de reconstituer la carte puisque la seule donnée enregistrée dans le système est le n° du support.

En cas de dysfonctionnement, lié au support, le remplacement d'une carte possédant la technologie Atoumod (nominative ou déclarative) est gratuit.

ARTICLE 5 - SUPPORT MAGNETIQUE

Définition du support magnétique :

Certains titres existent sur support magnétique, non nominatif.

Soit, il correspond à un profil particulier et dans ce cas l'utilisateur doit pouvoir présenter sa carte ASTUCE nominative justifiant de son droit à utiliser ce titre. Soit il correspond à un titre tout public et dans ce cas l'utilisateur n'est pas tenu de posséder une carte ASTUCE.

Les titres sur support magnétique sont vendus soit :

- en carte pré-encodée sur stock chez l'ensemble des commerçants dépositaires,
- encodé directement lors de la vente en agence avec le TPV, sur les distributeurs automatiques de titres de transport (il a alors un visuel différent).

En général, les titres sur support magnétique ne peuvent être utilisés que par un seul porteur. Cependant, certains titres (10 voyages, 10 voyages Jeune) peuvent être utilisés par plusieurs clients voyageant ensemble. Le titre doit alors être validé autant de fois qu'il y a de personnes, dans un délai de deux minutes (multi validation). Pour les 10 voyages Jeune, les usagers bénéficiant de la multi validation doivent être porteurs d'une carte ASTUCE avec le profil correspondant ou d'une pièce identité.

ARTICLE 6 - SUPPORTS DEMATERIALISES

6.1 SMS

Les titres 1 voyage MRN et TAE et découverte 24H00 peuvent être achetés à l'aide d'un téléphone par SMS. Ce titre doit être réceptionné avant de monter dans le véhicule.

Les titres 1 voyage MRN et TAE et découverte 24H00 achetés par SMS sont considérés comme un titre validé sur le réseau ASTUCE dès réception du titre par SMS.

Les titres 1 voyage MRN et TAE sont valables 1H00 après la réception du titre par SMS.

Le titre Découverte 24H00 est valable 24H00 après la réception du titre par SMS.

Les titres 1 voyage, 1 voyage TAE et Journée sont gratuits le samedi et ne font donc pas l'objet d'une facturation.

Au-delà de la durée de validité de 1H00 pour le titre 1 voyage et de 24H00 pour le titre découverte 24h00, le client ne peut plus voyager sur le réseau Astuce. En cas de contrôle, il sera verbalisé.

Les titres 1 voyage MRN, TAE et découverte 24h00 sur SMS ne permettent pas d'accéder aux parking relais de la Métropole.

Les conditions générales de vente sont en annexe.

6.2 M-TICKET

L'application mobile MyA de la Métropole permet aux usagers de payer et valider des titres de transport dématérialisés (m-ticket) où qu'ils soient et quand ils le veulent en utilisant leurs smartphones. »

L'utilisateur a besoin d'une connexion internet pour acheter son titre de transport. Il peut acheter son M-ticket en avance.

L'utilisateur a besoin de batterie pour montrer son titre validé lors du contrôle. Le M-ticket ne peut pas être validé sur les valideurs Astuce.

L'utilisateur doit être en mesure de présenter son M-ticket validé sur un des QR code présent sur le réseau Astuce.

A défaut, il sera verbalisé sans possibilité de remboursement.

Les titres sur M-ticket ne peuvent pas servir à valider un parking relais.

Cependant, certains titres (10 voyages, 10 voyages TAE, jeune 10 voyages) peuvent être utilisés par plusieurs clients voyageant ensemble. Le titre doit alors être validé autant de fois qu'il y a de personnes, dans un délai de deux minutes (multi validation). Pour les 10 voyages Jeune, les usagers bénéficiant de la multivalideration doivent être porteurs d'une carte ASTUCE avec le profil correspondant ou d'une pièce d'identité.

Article 7 - OPEN PAIEMENT

Les titres 1 voyage, 1 voyage TAE, le samedi gratuit et le découverte 24H00 peuvent être achetés depuis le terminal de paiement, installé à proximité du conducteur à bord du véhicule. Il suffit de poser sa carte bancaire sans contact, son smartphone ou encore sa montre connectée (technologie NFC) sur le terminal de paiement prévu à cet effet. Le paiement avec contact sera également possible en cas d'impossibilité d'utiliser le sans contact.

Un reçu de transaction carte bancaire ainsi qu'un ticket spécifiant le début et la fin de validité du titre 1 voyage sont imprimés et à conserver par le client.

Les titres 1 voyage et 1 voyage TAE, le samedi gratuit et le découverte 24H00 achetés sont alors automatiquement validés. Valable une heure, le titre permet d'effectuer des correspondances avec les autres lignes du réseau sans autre action nécessaire de la part de l'utilisateur. Le voyageur doit le conserver le temps de son voyage afin de présenter son titre de transport au vérificateur en cas de contrôle.
























































Les titres achetés depuis le terminal de paiement à bord sont à usage immédiat et valables 1 heure. Ils sont non annulables et non remboursables.


Le titre « Samedi gratuit » peut être également délivré depuis le terminal de paiement. Il suffit de sélectionner ce titre sur le terminal et un ticket spécifiant le début et la fin de validité est imprimé et à conserver par le client.

ARTICLE 8 – GAMMES TARIFAIRES






























Deux gammes tarifaires coexistent. Celle de la MRN s'applique sur l'ensemble du réseau ASTUCE des communes de la MRN. La gamme tarifaire TAE s'applique sur les 10 communes de l'ex-agglomération d'Elbeuf (CAUDEBEC LES ELBEUF, CLEON, ELBEUF, FRENEUSE, LA LONDE, ORIVAL, SAINT AUBIN LES ELBEUF, SAINT PIERRE LES ELBEUF, SOTTEVILLE SOUS LE VAL, TOURVILLE LA RIVIERE, OISSEL (ligne F et Allobus)).

GAMME TARIFAIRE MRN

TITRES	Tarif au 1er sept 2024	Support Carte ASTUCE	Support Carte Atoumod	Support magnétique	SMS	M-ticket MyA	M-ticket MyA Maas	Open paiement	Conditions de profil	Points de vente Physiques
Tout Public										
1 Voyage MRN	1,80 €	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		    
10 Voyages MRN	15,80 €	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>			    
SESAME 31 jours MRN	60,00 €	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			    
SESAME 365 jours MRN	536,00 €	<input checked="" type="checkbox"/>				<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			   
DECOUVERTE 24 heures MRN	5,90 €	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		    
Demi-Tarif										
MODERATO 10 Voyages MRN	3,40 €	<input checked="" type="checkbox"/>					<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	    
DEMI-TARIF 31 jours MRN	30,00 €	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> (- 26 ans)			<input checked="" type="checkbox"/> - 26 ans et - 65 ans	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	    
DEMI-TARIF 365 jours MRN	268,00 €	<input checked="" type="checkbox"/>				<input checked="" type="checkbox"/> - 26 ans et - 65 ans	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	   
Autres Titres à tarif Réduit										
JEUNE 10 Voyages MRN	9,30 €	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	    
SENIOR 20 unités MRN	12,40 €	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>					<input checked="" type="checkbox"/>	    
CONTACT 297 voyages MRN / 6 mois	0,00 €	<input checked="" type="checkbox"/>							<input checked="" type="checkbox"/>	   
Samedi gratuit	0,00 €	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		   















10 Voyages PDE	15,80 €			<input checked="" type="checkbox"/>						
TITRES	Tarif au 1er sept 2024	Support Carte ASTUCE	Support Carte Atoumod	Support magnétique	SMS	M-ticket MyA	M-ticket MyA Maas	Open paiement	Conditions de profil	Points de vente Physiques


Autres Titres à tarif Réduit

PDE 365 jours MRN	428,80 €	<input checked="" type="checkbox"/>					<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	   
PDE DEMI-TARIF 365 jours MRN	214,40 €	<input checked="" type="checkbox"/>					<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	   
Moins de 18 ans 365 jours	183,00 €	<input checked="" type="checkbox"/>				<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	   
Moins de 12 ans 365 jours	96,00 €	<input checked="" type="checkbox"/>				<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	   
PDE 31 jours MRN	48,00 €	<input checked="" type="checkbox"/>					<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	    
PDE DEMI-TARIF 31 jours MRN	24,00 €	<input checked="" type="checkbox"/>					<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	    
365 jours DEMOTORISATION	0,00 €	<input checked="" type="checkbox"/>					<input checked="" type="checkbox"/>			  

Titres Atoumod : Mensuel

















M-ticket Atoumod


Rouen → Rouen Tout public	72,00 €		<input checked="" type="checkbox"/>				<input checked="" type="checkbox"/>			 
Rouen → Le Havre Tout public	245,00 €		<input checked="" type="checkbox"/>				<input checked="" type="checkbox"/>			 
Rouen → Dieppe, Saint-Aubin-sur-Scie Tout public	170,00 €		<input checked="" type="checkbox"/>				<input checked="" type="checkbox"/>			 
Rouen → Yvetot Tout public	132,00 €		<input checked="" type="checkbox"/>				<input checked="" type="checkbox"/>			 
Rouen → Bréauté – Beuzeville, Bolbec Tout public	170,00 €		<input checked="" type="checkbox"/>				<input checked="" type="checkbox"/>			 
Rouen → Barentin, Pavilly, Montville, Clères, Morgny, Longuerue, Bourtheroulde Tout public	95,00 €		<input checked="" type="checkbox"/>				<input checked="" type="checkbox"/>			 
Rouen → Fécamp Tout public	215,00 €		<input checked="" type="checkbox"/>				<input checked="" type="checkbox"/>			 

Rouen → Auffay, Saint-Victor, Buchy, Sommery, Motteville Tout public	121,00 €		<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>			
Rouen → Longueville-sur-scie Tout public	146,00 €		<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>			
















TITRES	Tarif au 1er sept 2024	Support Carte ASTUCE	Support Carte Atoumod	Support magnétique	SMS	M-ticket Atoumod	Open paiement	Conditions de profil	Points de vente Physiques
--------	------------------------	----------------------	-----------------------	--------------------	-----	------------------	---------------	----------------------	---------------------------

Titres ATOUMOD : Mensuel

Rouen → Serqueux Tout public	146,00 €		<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>			
Rouen → Val-de-reuil, Louviers Tout public	95,00 €		<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>			
Rouen → Gaillon, Aubevoye Tout public	132,00 €		<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>			
Rouen → Vernon Tout public	160,00 €		<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>			
Rouen → Evreux Tout public	146,00 €		<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>			
Rouen → Brionne Tout public	170,00 €		<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>			
Rouen → Serquigny Tout public	215,00 €		<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>			
Rouen → Bernay Tout public	215,00 €		<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>			
Rouen → Lisieux, Mézidon, Saint-Pierre-sur-Dives Tout public	245,00€		<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>			
Rouen → Bourg-Achard, Routot Tout public	95,00€		<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>			
Rouen → Pont-Audemer Tout public	146,00 €		<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>			
Rouen → Foucart, Lillebonne Tout public	121,00 €		<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>			
Rouen → Caen Tout public	270,00 €		<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>			
Rouen → Rouen moins de 26 ans	48,00 €		<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	
Rouen → Le Havre moins 26 ans	120,00 €		<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	
Rouen → Dieppe, Saint-Aubin-sur-Scie moins de 26 ans	105,00 €		<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	
Rouen → Yvetot moins de 26 ans	76,00 €		<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	

Rouen → Bréauté – Beuzeville, Bolbec moins de 26 ans	105,00 €		<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	
TITRES	Tarif au 1er sept 2024	Support Carte ASTUCE	Support Carte Atoumod	Support magnétique	SMS	M-ticket Atoumod	Open paiement	Conditions de profil	Points de vente Physiques



























Titres ATOUMOD : Mensuel

Rouen → Barentin, Pavilly, Montville, Clères, Morgny, Longuerue, Bourtheroulde moins de 26 ans	55,00 €		<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	
Rouen → Fécamp moins de 26 ans	112,00 €		<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	
Rouen → Auffay, Saint-Victor, Buchy, Sommery, Motteville moins de 26 ans	76,00 €		<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	
Rouen → Longueville-sur-scie moins de 26 ans	85,00 €		<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	
Rouen → Serqueux moins de 26 ans	85,00 €		<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	
Rouen → Val-de-reuil, Louviers moins de 26 ans	62,00 €		<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	
Rouen → Gaillon, Aubevoye moins de 26 ans	76,00 €		<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	
Rouen → Vernon moins de 26 ans	93,00 €		<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	
Rouen → Evreux moins de 26 ans	93,00 €		<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	
Rouen → Brionne moins de 26 ans	105,00 €		<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	
Rouen → Serquigny moins de 26 ans	112,00 €		<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	
Rouen → Bernay moins de 26 ans	112,00 €		<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	
Rouen → Lisieux, Mézidon, Saint-Pierre-sur-Dives moins de 26 ans	120,00€		<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	
Rouen → Bourg-Achard, Routot moins de 26 ans	55,00€		<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	
Rouen → Pont-Audemer moins de 26 ans	93,00 €		<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	


































Rouen → Foucart, Lillebonne moins de 26 ans	76,00 €		<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	
Rouen → Caen moins de 26 ans	130,00 €		<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	

TITRES	Tarif au 1er sept 2024	Support Carte ASTUCE	Support Carte Atoumod	Support magnétique	SMS	M-ticket MyA Maas	Open paiement	Conditions de profil	Points de vente Physiques
--------	------------------------	----------------------	-----------------------	--------------------	-----	-------------------	---------------	----------------------	---------------------------

Autres titres

1 Voyage sur la ligne E1 (CASE/MRN)	1,00 €			<input checked="" type="checkbox"/>					 (E1)
Congrès 24H00	2,50 €			<input checked="" type="checkbox"/>					
Congrès 48H00	5,00 €			<input checked="" type="checkbox"/>					
Congrès 72H00	7,50 €			<input checked="" type="checkbox"/>					
IN'CITE MRN	4,10 €			<input checked="" type="checkbox"/>					
Accompagnateur PMR 60 voyages / 6 mois	0,00 €	<input checked="" type="checkbox"/>							  
GROUPE MRN 10 personnes	6,50 €			<input checked="" type="checkbox"/>					  
GROUPE SORTIE SCOLAIRE 40 personnes	0,00 €			<input checked="" type="checkbox"/>					  
Carte ASTUCE nominative	0,00 €								  
Carte ASTUCE déclarative	7,60 €								  
Duplicata carte ASTUCE nominative et déclarative	10,00 €								  
Etui Carte Astuce	0,50 €								  

GAMME TARIFAIRE TAE

TITRES	Tarif au 1er sept 2024	Support Carte ASTUCE	Support Carte Atoumod	Support magnétique	SMS	M-ticket MyA Maas	Open paiement	Conditions de profil	Points de vente
Tout Public									
1 Voyage TAE	1,50 €	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		  
10 Voyages TAE	13,00 €	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>			   
SESAME 31 jours TAE	42,00 €	<input checked="" type="checkbox"/>				<input checked="" type="checkbox"/>			   
SESAME 365 jours TAE	374,00 €	<input checked="" type="checkbox"/>				<input checked="" type="checkbox"/>			  
Demi-Tarif									
DEMI-TARIF 31 jours TAE	21,00 €	<input checked="" type="checkbox"/>				<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	   
DEMI-TARIF 365 jours TAE	187,00 €	<input checked="" type="checkbox"/>				<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	  
Autres Titres à tarif Réduit									
SENIOR 20 unités TAE	9,00 €	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>				<input checked="" type="checkbox"/>	   
PDE 365 jours TAE	299,20 €	<input checked="" type="checkbox"/>				<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	 
PDE DEMI TARIF 365 jours TAE	149,60 €	<input checked="" type="checkbox"/>				<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	 
PDE 31 jours TAE	33,60 €	<input checked="" type="checkbox"/>				<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	 
PDE DEMI TARIF 31 jours TAE	16,80 €	<input checked="" type="checkbox"/>				<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	 



**Agences
TRANSDEV**

**Boutique
en ligne**

**Distributeurs
Automatiques**

**Pôle MRN
de DUCLAIR**

**P+R
Mont Riboudet**

**Agence
TAE**

**Conducteur de bus
sur la ligne E1**

**Commerçants
Dépositaires**

ARTICLE 9 – SPECIFICITES DES TITRES GRAND PUBLIC

- **Titre Samedi gratuit**

Le titre Samedi gratuit est valable tous les samedis du samedi 5h00 au dimanche 5h00. Il est sans limitation du nombre de parcours sur l'ensemble du réseau Astuce.

- **1 VOYAGE sur la LIGNE E1**

Ce titre est valable pour voyager sur la ligne E1 qui assure la liaison entre la Métropole et la CASE ainsi que sur le seul réseau de transport de la CASE pendant une durée d'heure.

Ce titre est en vente uniquement auprès du réseau de la CASE.

- **10 VOYAGES**

Ce titre permet de réaliser 10 voyages. Il n'a pas de date de fin de validité.

Le titre 10 voyages est multi validable sur support magnétique.

Un titre 10 voyages est donné gratuitement par demandeur d'asile à son arrivée sur le territoire français.

L'objectif de ce don est pédagogique. Il a pour vocation de faire découvrir le réseau ASTUCE et d'apprendre aux demandeurs d'asile à voyager en règle.

Les titres 10 voyages sont donnés par la Métropole au service de l'Etat, charge à elle de distribuer ces titres et de donner toutes les informations nécessaires pour voyager en règle sur le réseau Astuce.

- **10 VOYAGES PDE**

Ce titre est vendu après réception d'un bon de commande émis par l'entreprise ayant signé un partenariat PDE avec la MRN. Il est composé de 10 titres « 1 voyage ».

- **ABONNEMENT SESAME 31 JOURS**

Abonnement valable 31 jours à partir de la date de première validation (il est glissant à la validation).

- **ABONNEMENT SESAME 365 JOURS TACITE RECONDUCTION**

L'abonnement est valable 365 jours consécutifs, renouvelable annuellement par tacite reconduction payable uniquement par prélèvement mensuel. Le client choisit la date de début de validité de son abonnement lors de la souscription.

- **ABONNEMENT SESAME 365 JOURS**

L'abonnement est valable 365 jours consécutifs, il est payable uniquement au comptant. Le client choisit la date de début de validité de son abonnement lors de la souscription.

- **TITRE MODERATO 10 VOYAGES**

Ce titre est uniquement accessible aux enfants âgés de 4 à 6 ans, aux « Familles nombreuses » ou aux titulaires d'une carte ASTUCE chargée au moins d'un des profils suivants et résidant dans une des communes de la MRN (cf attribution des

profils, conditions et justificatifs à présenter à l'article 12).

Famille nombreuse - Demandeur d'emploi - Demandeur d'emploi CONTACT - RSA - AAH - AEEH - Revenus ≤ CSS 100% - Bénéficiaires de l'AME (Aide Médicale de l'État) et/ou ayants droit - PMR - 4 / 6 ans

- **ABONNEMENT DEMI-TARIF 31 JOURS**

L'abonnement est valable pendant 31 jours à partir de la première validation. Ce titre est ouvert aux jeunes de moins de 26 ans (profil implicite JEUNE) et aux titulaires d'une carte ASTUCE chargée d'un des profils suivants (cf attribution du profil, conditions et justificatifs à présenter à l'article 12).

Famille nombreuse - Demandeur d'emploi - Demandeur d'emploi CONTACT - RSA - AAH - Revenus ≤ CSS 100% - Bénéficiaires de l'AME et/ou ayants droit - PMR - SENIOR.

- **ABONNEMENT DEMI-TARIF 365 JOURS TACITE RECONDUCTION**

L'abonnement est valable 365 jours consécutifs, renouvelable annuellement par tacite reconduction payable uniquement par prélèvement mensuel. Le client choisit la date de début de validité de son abonnement lors de la souscription.

Ce titre est ouvert aux jeunes de moins de 26 ans (profil implicite JEUNE) et aux titulaires d'une carte ASTUCE chargée d'un des profils suivants (cf attribution du profil, conditions et justificatifs à présenter à l'article 12).

Famille nombreuse - Demandeur d'emploi - Demandeur d'emploi CONTACT - RSA - AAH - Revenus ≤ CSS 100% - Bénéficiaires de l'AME et/ou ayants droit - PMR - SENIOR.

- **ABONNEMENT DEMI-TARIF 365 JOURS**

L'abonnement est valable 365 jours consécutifs, il est payable uniquement au comptant. Le client choisit la date de début de validité de son abonnement lors de la souscription.

Ce titre est ouvert aux jeunes de moins de 26 ans (profil implicite JEUNE) et aux titulaires d'une carte ASTUCE chargée d'un des profils suivants (cf attribution du profil, conditions et justificatifs à présenter à l'article 12)

Famille nombreuse - Demandeur d'emploi - Demandeur d'emploi CONTACT - RSA - AAH - Revenus ≤ CSS 100% - Bénéficiaires de l'AME et/ou ayants droit - PMR - SENIOR.

- **ABONNEMENT MOINS DE 18 ANS 365 JOURS TACITE RECONDUCTION**

L'abonnement est valable 365 jours consécutifs, renouvelable annuellement par tacite reconduction payable uniquement par prélèvement mensuel. Le client choisit la date de début de validité de son abonnement lors de la souscription.

Ce titre est ouvert aux jeunes âgés de 12 à 16 ans inclus (profil implicite JEUNE) et aux titulaires d'une carte ASTUCE.

ABONNEMENT MOINS DE 18 ANS 365 JOURS

L'abonnement est valable 365 jours consécutifs, il est payable uniquement au comptant. Le client choisit la date de début de validité de son abonnement lors de la souscription.

Ce titre est ouvert aux jeunes âgés de 12 à 16 ans inclus (profil implicite JEUNE) et aux titulaires d'une carte ASTUCE.

• ABONNEMENT MOINS DE 12 ANS 365 JOURS TACITE RECONDUCTION

L'abonnement est valable 365 jours consécutifs, renouvelable annuellement par tacite reconduction payable uniquement par prélèvement mensuel. Le client choisit la date de début de validité de son abonnement lors de la souscription.

Ce titre est ouvert aux jeunes âgés de 4 à 11 ans inclus (profil implicite JEUNE) et aux titulaires d'une carte ASTUCE.

ABONNEMENT MOINS DE 12 ANS 365 JOURS

L'abonnement est valable 365 jours consécutifs, il est payable uniquement au comptant. Le client choisit la date de début de validité de son abonnement lors de la souscription.

Ce titre est ouvert aux jeunes âgés de 4 à 11 ans inclus (profil implicite JEUNE) et aux titulaires d'une carte ASTUCE.

• TITRE JEUNE 10 VOYAGES

Ce titre est ouvert aux jeunes de moins de 26 ans (profil implicite JEUNE). Le jeune de moins de 26 ans doit être en possession d'une carte ASTUCE chargée du profil « JEUNE », à défaut il doit pouvoir justifier de son âge par la présentation d'une pièce d'identité en cas d'utilisation d'un titre magnétique.

Ce titre est multi validable en format magnétique.

• TITRE SENIOR 20 UNITES

Ce titre est à unité de valeur. Le décompte est différent selon l'heure de validation : débit d'une unité en heures creuses (avant 7h00, de 9h30 à 16h30 et à partir de 19h00) et deux unités en heures pleines (7h00-09h30 et 16h30-19h00) du lundi au samedi. Une seule unité est débitée lorsque le titre est validé le dimanche et les jours fériés. De même, s'il ne reste plus qu'une seule unité sur le titre, celui-ci pourra être validé quelle que soit l'heure.

Ce titre est accessible aux titulaires d'une carte ASTUCE chargée du profil « SENIOR » (cf attribution du profil, conditions et justificatifs à présenter à l'article 12)

• TITRE CONTACT 297 VOYAGES / 6 MOIS

Ce titre est accessible uniquement aux titulaires d'une carte ASTUCE chargée du profil

« DEMANDEUR d'EMPLOI CONTACT » ou « bénéficiaire RSA ». Ces titres sont à consommer obligatoirement dans les 6 mois après chargement sur la carte. Les titres non consommés après ce délai ne sont ni remboursables, ni reportables.

Le titre peut être rechargé le jour de la date de fin de validité du profil ou la veille si la date de fin de validité est un dimanche (ou samedi pour l'agence de Duclair).

• ABONNEMENT PDE 365 JOURS et PDE DEMI-TARIF 365 jours TACITE RECONDUCTION

Ces titres sont valables 365 jours consécutifs à partir du 1^{er} du mois, renouvelable annuellement par tacite reconduction payable uniquement par prélèvement mensuel.

Ils sont accessibles aux personnes titulaires d'une carte ASTUCE chargée du profil PDE et, pour le PDE DEMI-TARIF 365 jours, du profil PDE Demi-Tarif.

ABONNEMENT PDE 365 JOURS et PDE DEMI-TARIF 365 jours

Ces titres sont valables 365 jours consécutifs à partir du 1^{er} du mois, il est payable uniquement au comptant.

Ils sont accessibles aux personnes titulaires d'une carte ASTUCE chargée du profil PDE et, pour le PDE DEMI-TARIF 365 jours, du profil PDE Demi-Tarif.

• ABONNEMENT PDE 31 JOURS et PDE DEMI-TARIF 31 jours

Ces titres sont valables pendant 31 jours à partir de la première validation. Ils sont accessibles aux personnes titulaires d'une carte ASTUCE chargée du profil PDE et, pour le PDE DEMI-TARIF 31 jours, du profil PDE Demi-Tarif.

• ABONNEMENT 365 jours DEMOTORISATION (0 €)

Spécificité : Abonnement annuel ASTUCE ouvert aux conditions suivantes :

- être majeur,
- être résident de la Métropole, étudiant ou salarié sur le territoire de la Métropole
- présenter un certificat de destruction de moins de 6 mois d'un véhicule ancien (voiture, moto, scooter) de vignette Crit'Air 3, 4, 5 ou non classé (CERFA 14365), le nom du demandeur devant figurer sur le document,
- posséder le véhicule ancien depuis au moins un an avant la date de mise à la destruction (le nom du demandeur doit être apposé sur le certificat d'immatriculation du véhicule détruit).
- présenter une copie de la carte grise du véhicule mis au rebut,
- s'engager sur l'honneur à ne pas acheter un nouveau véhicule pendant un an et à renoncer à toute aide à l'achat de nouveau véhicule mise en place par la Métropole. Cet engagement devra être renouvelé pour un an pour que l'attribution d'un titre gratuit puisse être

de nouveau accordée pour une durée identique. Il ne devra pas y avoir d'interruption entre les deux périodes d'abonnement.

Support : carte ASTUCE

- **TITRE DECOUVERTE 24 HEURES**

Ce titre est valable 24 heures à partir de la première validation, sans limitation du nombre de parcours sur l'ensemble du réseau ASTUCE.

- **TITRE CONGRES 24H00**

Ce titre est valable 24 heures à partir de la première validation, sans limitation du nombre de parcours sur l'ensemble du réseau ASTUCE. La délivrance de ce titre est assujettie à un accord express de la MRN.

Par ailleurs, sous format de M-ticket, ce titre fait partie intégrante du « Pass tourisme » dématérialisé, vendu par l'Office de Tourisme.

- **TITRE CONGRES 48H00**

Ce titre est valable 48 heures à partir de la première validation, sans limitation du nombre de parcours sur l'ensemble du réseau ASTUCE. La délivrance de ce titre est assujettie à un accord express de la MRN.

Par ailleurs, sous format de M-ticket, ce titre fait partie intégrante du « Pass tourisme » dématérialisé, vendu par l'Office de Tourisme.

- **TITRE CONGRES 72H00**

Ce titre est valable 72 heures à partir de la première validation, sans limitation du nombre de parcours sur l'ensemble du réseau ASTUCE. La délivrance de ce titre est assujettie à un accord express de la MRN.

Par ailleurs, sous format de M-ticket, ce titre fait partie intégrante du « Pass tourisme » dématérialisé, vendu par l'Office de Tourisme.

- **TITRE DECOUVERTE 24 HEURES OFFERT**

Ce titre est valable 24 heures à partir de la première validation, sans limitation du nombre de parcours sur l'ensemble du réseau ASTUCE. Il est offert gratuitement par la MRN.

- **TITRE "In Cité"**

Ce titre est vendu au conducteur d'un véhicule stationnant au Parking-Relais du Mont-Riboudet Kindaréna et du parking relais du zénith, dépourvu d'un titre de transport. Tous les passagers du véhicule bénéficient alors de titres In Cité Plus, valables pour deux voyages dans la journée (1 aller, 1 retour par exemple) sur le réseau ASTUCE. Il est donné autant de titres que de passagers dans le véhicule.

Le titre « In'Cité » est vendu au parking du Mont-Riboudet Kindaréna au local d'accueil et d'exploitation de ce parking.

Titre accompagnateurs PMR 60 voyages / 6 mois

Ce titre est ouvert à la personne à mobilité réduite ayant un profil PMR.

Une deuxième carte ASTUCE chargée du profil « Accompagnateur PMR » est remise à l'utilisateur ayant le profil PMR.

Ces titres sont à consommer obligatoirement dans les 6 mois après chargement sur la carte. Les titres non consommés après ce délai ne sont ni remboursables, ni reportables.

En cas de perte de la carte Astuce, le coût du duplicata (10 €) sera pris en charge par la personne à mobilité réduite faisant l'objet d'un accompagnement.

- **TICKET GROUPE**

Il existe deux titres différents. Le premier est un « 10 voyages/10 personnes ». Le deuxième est réservé aux sorties scolaires.

Descriptif du titre « 10 voyages/10 personnes »

Le titre est valable pour tout groupe de 10 personnes, pour un déplacement (origine et destination) identique pour l'ensemble des personnes constituant le groupe.

Tout groupe constitué ne peut excéder 30 personnes.

Si l'effectif du groupe dépasse le forfait acheté (10 ou 20), un complément peut être acquis en titre unitaire ou 10 voyages (tout public, Moderato, jeune) si le client le souhaite.

Tous les titres doivent être validés par le responsable du groupe dès la montée dans le véhicule.

Descriptif du titre « SORTIE SCOLAIRE »

Ce titre est valable pour tout groupe de 40 personnes, pour un déplacement (origine et destination) identique pour l'ensemble des personnes constituant le groupe et utilisable en période scolaire uniquement de 8h00 à 18h00 du lundi au vendredi et entre 8H00 et 12H00 le samedi.

Tout groupe constitué ne peut excéder 40 personnes maximum, accompagnateurs inclus.

Le titre peut être commandé par l'intermédiaire d'un formulaire par les classes des établissements scolaires (maternelle, primaire et collège) de la Métropole Rouen Normandie sous contrat avec l'éducation Nationale.

Le titre est valable 1 heure sur l'ensemble du réseau ASTUCE (hors services sur réservation), il doit être validé une seule fois pour l'ensemble du groupe, à chaque trajet, y compris en correspondances.

L'accès au véhicule se fait sous réserve de places disponibles et avec l'accord du conducteur. Le responsable de l'établissement s'engage à ce que

les déplacements s'effectuent sur les tranches horaires précisés ci-dessus.

ARTICLE 10 – TITRES ATOUMOD

● ATOUMOD tout public

L'abonnement est valable à compter du 1^{er} jour du mois jusqu'au dernier jour.

Cet abonnement permet de voyager sur les réseaux urbains et régionaux présents sur les zones achetées.

Ce titre doit être chargé par le TPV Mixte sur une carte de technologie Atoumod.

Ce titre peut être vendu à partir du 20 du mois m-1 jusqu'au 19 du mois m.

Les zones sont présentées ci-dessous.

● ATOUMOD zones moins de 26 ans

L'abonnement mensuel est valable à compter du 1^{er} jour du mois jusqu'au dernier jour.

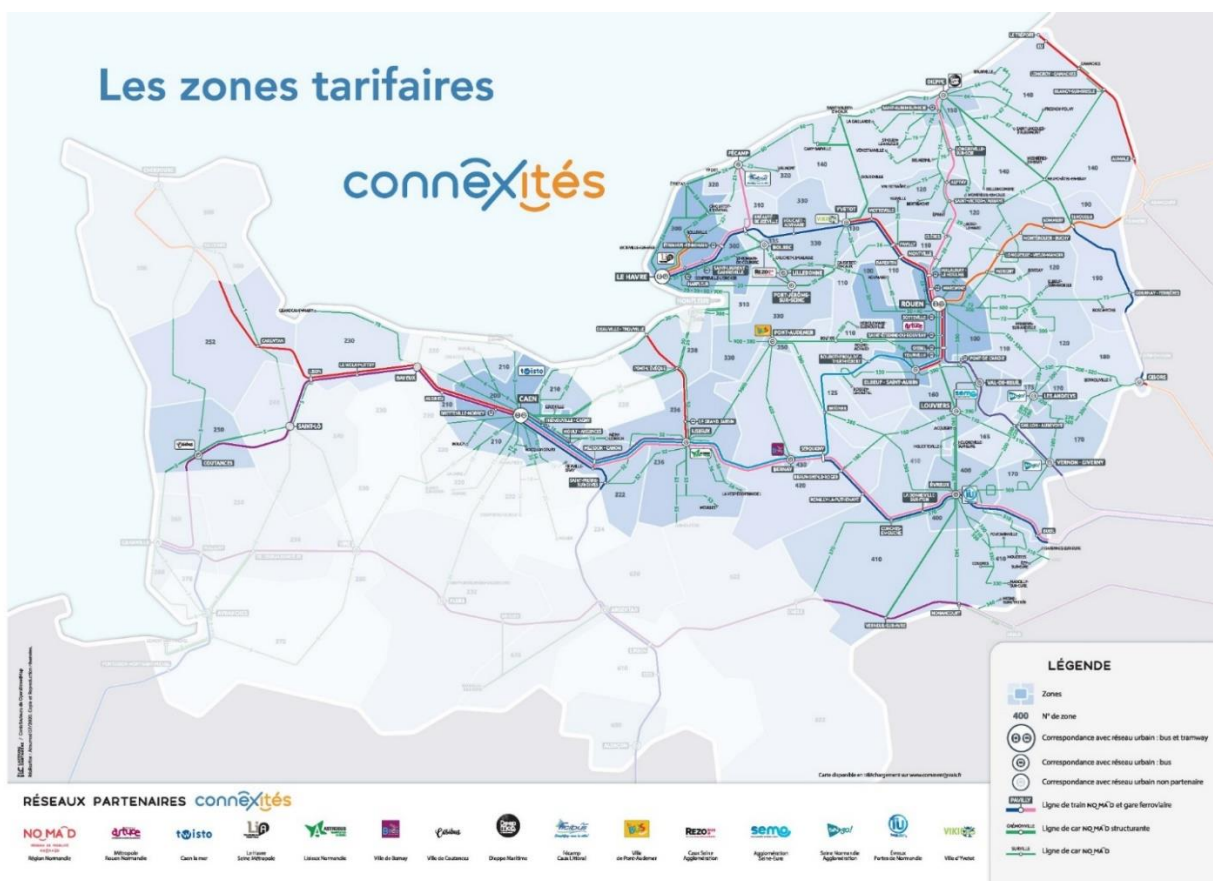
Ce titre est ouvert aux jeunes de moins de 26 ans (profil implicite jeune).

Cet abonnement permet de voyager sur tous les réseaux urbains et régionaux présents sur les zones achetées.

Ce titre doit être chargé par le TPV Mixte sur une carte de technologie Atoumod.

Ce titre peut être vendu à partir du 20 du mois m-1 jusqu'au 19 du mois m.

Les zones sont présentées ci-dessous.



ARTICLE 11 – AUTRES TITRES SPECIFIQUES

- **TITRE ACTIV UNSS (1,00 €)**

Ce titre est commandé par le Service des Sports de la MRN. Il est ensuite distribué aux établissements scolaires via l'Académie de Rouen. Il est utilisable seulement le mercredi.

Support magnétique : Il est vendu en carte magnétique pré-encodée sur stock uniquement en agence TRANSDEV.

- **TITRE SAV 3 JOURS (00,00 €)**

Spécificité : titre délivré au client demandant un duplicata de sa carte ASTUCE sur laquelle est chargé un abonnement annuel ou mensuel en cours de validité. La date de début de validité de ce titre est choisie par le client dans la limite de 7 jours à partir de la demande de duplicata. Cette date est saisie par l'agent de vente. Le titre est alors valable 3 jours à partir de cette date.

Support magnétique : il est mis à disposition du client en agence TRANSDEV, TAE et au pôle de Duclair.

- **ABONNEMENT NON VOYANT 3 ANS (00,00€)**

Spécificité : Abonnement gratuit, valable 3 ans à partir de sa date de délivrance. Ce titre est délivré aux personnes titulaires d'une carte ASTUCE chargée du profil NON-VOYANT. Le titulaire de cet abonnement peut circuler sur l'ensemble du réseau ASTUCE avec son chien guide-d'aveugle. La personne mineure, titulaire de l'abonnement, peut circuler en étant accompagnée d'une personne sans titre de transport. Dans ce cas et uniquement ce cas, l'accompagnateur est autorisé à circuler sans titre de transport.

Support carte ASTUCE: Il peut être chargé uniquement sur la carte ASTUCE et uniquement auprès des agences TRANSDEV, TAE et au pôle de Duclair.

- **TITRE PARC VELO 0,00 €**

Spécificité : Ce titre donne accès aux parcs vélos répartis sur la MRN afin d'y attacher un vélo en sécurité. Il est chargé gratuitement sur les cartes ASTUCE à toute personne qui en fait la demande dans le cadre de l'intermodalité. Il est valable 1 an à partir de sa date de délivrance.

Support carte ASTUCE: Il peut être chargé dans les agences commerciales ASTUCE à la gare SNCF de Rouen et au Théâtre des Arts et sur la boutique en ligne sur site Astuce.

- **ABONNEMENT TAE ACTIF TACITE RECONDUCTION**

Abonnement annuel ASTUCE réservé aux salariés actifs des TAE. L'abonnement est valable 365 jours consécutifs, renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Le titre peut être téléchargé sur valideur deux mois suivant la date de début de validité. Au-delà de cette date, il n'est plus possible de le télécharger.

Support carte ASTUCE: Il peut être chargé uniquement par le service du personnel TAE.

- **ABONNEMENT TAE ACTIF CDD (0 €)**

Spécificité : Abonnement annuel ASTUCE réservé aux salariés de la TAE. La date de début de validité et de fin de validité est saisie en fonction des dates de CDD de l'agent.

Le titre peut être téléchargé sur valideur deux mois suivant la date de début de validité. Au-delà de cette date, il n'est plus possible de le télécharger.

Support carte : Il peut être chargé uniquement par le service du personnel TAE.

- **ABONNEMENT TAE RETRAITE / INVALIDE (0€)**

Abonnement annuel TAE réservé, aux retraités des TAE, aux salariés invalides des TAE. Cet abonnement est valable du 01 janvier au 31 décembre de l'année d'attribution.

Le titre peut être téléchargé sur valideur deux mois suivant la date de début de validité. Au-delà de cette date, il n'est plus possible de le télécharger.

Support carte ASTUCE: Il peut être chargé uniquement par le service du personnel TAE.

- **ABONNEMENT TAE ACTIF CONJOINT (0€)**

Abonnement réservé aux conjoints des salariés des TAE. Cet abonnement annuel ASTUCE est valable du 01 janvier au 31 décembre de l'année d'attribution.

Cet abonnement fait l'objet d'une déclaration d'avantage en nature.

Le titre peut être téléchargé sur valideur deux mois suivant la date de début de validité. Au-delà de cette date, il n'est plus possible de le télécharger.

Support carte ASTUCE: Il peut être chargé uniquement par le service du personnel TAE.

- **ABONNEMENT TAE ACTIF ENFANT (0€)**

Abonnement annuel ASTUCE réservé aux enfants de moins de 16 ans des agents TAE avec comme justificatif la copie du livret de famille.

Les enfants de 16 ans à 25 ans à la condition d'être scolarisé ou étudiant sur présentation d'un certificat de scolarité, ou d'un contrat d'apprentissage ou de qualification, ou d'une attestation universitaire.

Cet abonnement est valable du 01 janvier au 31 décembre de l'année d'attribution. Cet abonnement fait l'objet d'une déclaration d'avantage en nature.

Le titre peut être téléchargé sur valideur deux mois suivant la date de début de validité. Au-delà

de cette date, il n'est plus possible de le télécharger.

Support carte ASTUCE: Il peut être chargé uniquement par le service du personnel TAE.

● **ABONNEMENT TRANSDEV ACTIF AGENT (0€) TACITE RECONDUCTION**

Spécificité : Abonnement annuel ASTUCE réservé aux salariés de Transdev Rouen. L'abonnement est valable 365 jours consécutifs, renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Cet abonnement fait l'objet d'une déclaration d'avantage en nature.

Le titre peut être téléchargé sur valideur deux mois suivant la date de début de validité. Au-delà de cette date, il n'est plus possible de le télécharger.

Support carte : Il peut être chargé uniquement sur la carte de Service, visuel spécifique.

● **ABONNEMENT TRANSDEV ACTIF CDD (0 €)**

Spécificité : Abonnement annuel ASTUCE réservé aux salariés de Transdev Rouen. La date de début de validité et de fin de validité est saisie en fonction des dates de CDD de l'agent. Cet abonnement fait l'objet d'une déclaration d'avantage en nature.

Le titre peut être téléchargé sur valideur deux mois suivant la date de début de validité. Au-delà de cette date, il n'est plus possible de le télécharger.

Support carte : Il peut être chargé uniquement sur la carte de Service, visuel spécifique.

● **ABONNEMENT TRANSDEV ACTIF CONJOINT (0 €)**

Spécificité : Abonnement annuel ASTUCE réservé aux conjoints des salariés de Transdev Rouen. Cet abonnement débute au moment de la date d'émission et a une date de fin de validité au 1^{er} Février, maximum 2 ans. Cet abonnement fait l'objet d'une déclaration d'avantage en nature.

L'accès à cet abonnement dépend de l'ancienneté de l'agent TRANSDEV :

- Ouvriers / Employés : 1 an d'ancienneté minimum
- Agent de maîtrise : 6 mois d'ancienneté minimum
- Cadre : abonnement immédiat

Le titre peut être téléchargé sur valideur deux mois suivant la date de début de validité. Au-delà de cette date, il n'est plus possible de le télécharger.

Support : carte ASTUCE

● **ABONNEMENT TRANSDEV ACTIF ENFANT (0 €)**

Spécificité : Abonnement annuel ASTUCE réservé aux :

- enfants de moins de 16 ans des agents TRANSDEV avec comme justificatif la copie du livret de famille.

- enfants de 16 ans à 25 ans à la condition d'être scolarisé ou étudiant sur présentation d'un certificat de scolarité, ou d'un contrat d'apprentissage ou de qualification, ou d'une attestation universitaire.

Cet abonnement débute au moment de la date d'émission et à une date de fin de validité au 1^{er} février, maximum 2 ans pour les enfants de moins de 16 ans et 1 an pour les enfants de plus de 16 ans. Cet abonnement fait l'objet d'une déclaration d'avantage en nature.

L'accès à cet abonnement dépend de l'ancienneté de l'agent TRANSDEV :

- Ouvriers / Employés : 1 an d'ancienneté minimum
- Agent de maîtrise : 6 mois d'ancienneté minimum
- Cadre : abonnement immédiat

Le titre peut être téléchargé sur valideur deux mois suivant la date de début de validité. Au-delà de cette date, il n'est plus possible de le télécharger.

Support : carte ASTUCE

● **ABONNEMENT TRANSDEV RETRAITE AGENT (0 €)**

Spécificité : Abonnement annuel ASTUCE réservé aux retraités de Transdev Rouen. Cet abonnement débute au moment de la date d'émission et à une date de fin de validité au 1^{er} décembre, maximum 4 ans.

Le titre peut être téléchargé sur valideur deux mois suivant la date de début de validité. Au-delà de cette date, il n'est plus possible de le télécharger.

Support : carte ASTUCE

● **ABONNEMENT TRANSDEV RETRAITE CONJOINT (0 €)**

Spécificité : Abonnement annuel ASTUCE réservé aux conjoints des retraités de Transdev Rouen. Cet abonnement débute au moment de la date d'émission et à une date de fin de validité au 1^{er} février, maximum 2 ans.

Le titre peut être téléchargé sur valideur deux mois suivant la date de début de validité. Au-delà de cette date, il n'est plus possible de le télécharger.

Support : carte ASTUCE

● **ABONNEMENT TRANSDEV RETRAITE ENFANT (0 €)**

Spécificité : Abonnement annuel ASTUCE réservé aux :

- enfants de moins de 16 ans des agents TRANSDEV avec comme justificatif la copie du livret de famille.
- enfants de 16 ans à 25 ans à la condition d'être scolarisé ou étudiant sur présentation d'un certificat de scolarité, ou d'un contrat

d'apprentissage ou de qualification, ou d'une attestation universitaire.

Cet abonnement débute au moment de la date d'émission et à une date de fin de validité au 1^{er} février, maximum 2 ans pour les enfants de moins de 16 ans et 1 an pour les enfants de plus de 16 ans.

Le titre peut être téléchargé sur valideur deux mois suivant la date de début de validité. Au-delà de cette date, il n'est plus possible de le télécharger.

Support : carte ASTUCE

• **ABONNEMENT MRN (0 €) TACITE RECONDUCTION**

Spécificité : L'abonnement est valable 365 jours consécutifs, renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Le titre peut être téléchargé sur valideur deux mois suivant la date de début de validité. Au-delà de cette date, il n'est plus possible de le télécharger.

• **ABONNEMENT MRN CDD (0 €)**

Spécificité : Abonnement annuel ASTUCE réservé aux salariés de la MRN. La date de début de validité et de fin de validité est saisie en fonction des dates de CDD de l'agent.

Le titre peut être téléchargé sur valideur deux mois suivant la date de début de validité. Au-delà de cette date, il n'est plus possible de le télécharger.

• **ABONNEMENT TNI ACTIF (0 €) TACITE RECONDUCTION**

Spécificité : L'abonnement est valable 365 jours consécutifs, renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Le titre peut être téléchargé sur valideur deux mois suivant la date de début de validité. Au-delà de cette date, il n'est plus possible de le télécharger.

• **ABONNEMENT POMPIERS**

(0 €)

Spécificité : L'abonnement annuel ASTUCE est délivré aux pompiers figurant dans la liste réceptionnée par Transdev Rouen. Il est valable à partir de l'attribution du titre et jusqu'au 15 décembre.

Le titre peut être téléchargé sur valideur deux mois suivant la date de début de validité. Au-delà de cette date, il n'est plus possible de le télécharger.

ABONNEMENT POLICE NATIONALE

(0 €)

Spécificité : L'abonnement annuel ASTUCE est délivré par Transdev Rouen aux policiers intervenant dans le cadre de l'unité de sécurisation des transports en commun et sur présentation de leur carte de service. Il est valable à partir de l'attribution du titre et jusqu'au 15 décembre.

Le titre peut être téléchargé sur valideur deux mois suivant la date de début de validité. Au-delà de cette date, il n'est plus possible de le télécharger.

A noter que seuls policiers en tenue bénéficient de la gratuité sur le réseau ASTUCE, sans la nécessité de présenter un titre de transport.

• **ABONNEMENT DIRECTION REGIONALE DU TRAVAIL**

(0 €)

Spécificité : L'abonnement annuel ASTUCE est délivré par Transdev Rouen à la Direction Régionale du Travail. Il est valable à partir de l'attribution du titre et jusqu'au 15 décembre.

Le titre peut être téléchargé sur valideur deux mois suivant la date de début de validité. Au-delà de cette date, il n'est plus possible de le télécharger.

ARTICLE 12 – PROFILS OU DROITS AUX TARIFS REDUITS

Des profils, permettant l'accès à des tarifs réduits ou gratuits, peuvent être également enregistrés sur la carte.

Profils	Justificatifs	Conditions	Validité du profil	Accès titre(s)
Famille nombreuse	Attestation de domicile (quittance de loyer, EDF...) le livret de famille ou de l'attestation de sécurité sociale ou en cas de familles recomposées : avis d'imposition des revenus avec tous les enfants sur le même foyer fiscal + 2 ou 3 livrets de famille.	<ul style="list-style-type: none"> - Habiter l'une des communes de la MRN - avoir 3 enfants, tous âgés de moins de 18 ans, - le titre bénéficie aux parents et aux enfants mineurs. 	3 ans à partir de la date d'inscription sur la carte Astuce.	10 voyages MODERATO DEMI-TARIF 31 jours DEMI-TARIF 365 jours
Demandeur d'emploi CONTACT	<p>Tous les 6 mois : un avis de situation France Travail daté de moins de 8 jours qui renseignera le nom du bénéficiaire, l'adresse (avec une commune appartenant au territoire de la MRN) et la catégorie du demandeur d'emploi</p> <p style="text-align: center;">Ou</p> <p>Une attestation d'accompagnement de suivi par la mission locale de Rouen ou d'Elbeuf ou de Caux Austreberthe datée de moins de 8 jours</p> <p style="text-align: center;">+</p> <p style="text-align: center;"><i>Tous les 6 mois</i></p> <p>l'avis d'imposition français ou européen de l'année n-1</p> <p><u>Dérogation portant sur le justificatif relatif à l'avis d'imposition :</u></p> <p><u>Pour les personnes veuves :</u> avis de décès du conjoint et prise en compte sur l'avis d'imposition de l'année n-1 des « salaires, pensions et rentes » de la personne veuve sans tenir compte des salaires du conjoint décédé.</p> <p><u>Pour les personnes divorcées :</u> jugement du divorce et prise en compte sur l'avis d'imposition de l'année n-1 des « salaires, pensions et rentes » de la personne faisant la demande sans tenir compte des salaires de l'ex-conjoint.</p> <p><u>Pour les personnes sortant de prison :</u> bulletin de sortie de prison. L'avis d'imposition ne sera pas réclamé.</p> <p><u>Pour les jeunes de moins de 25 ans en rupture familiale :</u> attestation d'une assistance sociale ou d'une conseillère en insertion de l'une des missions locales du territoire stipulant que le jeune n'a pas accès à l'avis d'imposition des parents.</p> <p><u>Pour les demandeurs d'asile :</u> Autorisation d'entrer sur le territoire français et d'y travailler en cours de validité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Habiter l'une des communes de la MRN - Être demandeur d'emploi des catégories 1, 2 ou 3 <li style="text-align: center;">Ou - Être suivi par la mission locale - avoir un revenu fiscal de référence du foyer inférieur ou égal à <ul style="list-style-type: none"> 1 personne : 150 % du plafond CSS 100% 2 personnes : 165% plafond CSS 100% 3 personnes : 180% plafond CSS 100% 4 personnes : 185% plafond CSS 100% 5 personnes : 190% plafond CSS 100% Par personne en plus : 15% plafond CSS 100% 	6 mois à partir de la date d'inscription sur la carte Astuce.	CONTACT 297 voyages / 6 mois 10 voyages MODERATO DEMI-TARIF 31 jours DEMI-TARIF 365 jours

Profils	Justificatifs	Conditions	Validité du profil	Accès titre(s)
Demandeur d'emploi	<p>Tous les 6 mois : un avis de situation France Travail daté de moins de 8 jours qui renseignera le nom du bénéficiaire, l'adresse (avec une commune appartenant au territoire de la MRN) et la catégorie du demandeur d'emploi</p> <p>+ Tous les 6 mois l'avis d'imposition français ou européen de l'année n-1</p> <p><u>Dérogation portant sur le justificatif relatif à l'avis d'imposition :</u></p> <p><u>Pour les personnes veuves :</u> avis de décès du conjoint et prise en compte sur l'avis d'imposition de l'année n-1 des « salaires, pensions et rentes » de la personne veuve sans tenir compte des salaires du conjoint décédé.</p> <p><u>Pour les personnes divorcées :</u> jugement du divorce et prise en compte sur l'avis d'imposition de l'année n-1 des « salaires, pensions et rentes » de la personne faisant la demande sans tenir compte des salaires de l'ex-conjoint.</p> <p><u>Pour les demandeurs d'emploi en formation</u> Les demandeurs d'emploi des catégories 4 doivent présenter tous les 6 mois une attestation de formation professionnelle en cours de validité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Habiter l'une des communes de la MRN - Etre demandeur d'emploi des catégories 1, 2 ou 3 - avoir un revenu fiscal de référence du foyer inférieur ou égal à <ul style="list-style-type: none"> 1 personne : 170 % du plafond CSS sans participation financière 2 personnes : 205% plafond CSS sans participation financière 3 personnes : 235% plafond CSS sans participation financière 4 personnes : 270% plafond CSS sans participation financière 5 personnes : 290% plafond CSS sans participation financière Par personne en plus : 15% plafond CSS sans participation financière - OU être demandeur d'emploi catégorie 4 en formation professionnelle. 	6 mois à partir de la date d'inscription sur la carte Astuce.	<p>MODERATO 10 voyages</p> <p>DEMI-TARIF 31 jours</p> <p>DEMI-TARIF 365 jours</p>
Bénéficiaire du RSA	<p>Attestation de paiement du mois en cours ou précédent délivrée par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) qui renseignera sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'adresse du bénéficiaire du RSA - Le type de RSA perçu : RSA Socle - Le montant du revenu d'activité pris en compte nul. 	<ul style="list-style-type: none"> - Habiter l'une des communes de la MRN - Bénéficiaire du RSA socle uniquement et d'un « revenu d'activité pris en compte » NUL 	6 mois à partir de la date d'inscription sur la carte Astuce.	<p>CONTACT 297 voyages / 6 mois</p> <p>MODERATO 10 voyages</p> <p>DEMI-TARIF 31 jours</p> <p>DEMI-TARIF 365 jours</p>

Profils	Justificatifs	Conditions	Validité du profil	Accès titre(s)
AAH	Attestation de paiement datée du mois en cours ou précédent délivrée par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) qui renseignera sur le paiement de l'allocation et sur l'adresse du bénéficiaire	- Habiter l'une des communes de la MRN - Être bénéficiaire de l'AAH le mois en cours ou au plus tard le mois précédent.	1 an à partir de la date d'inscription sur la carte Astuce.	MODERATO 10 voyages DEMI-TARIF 31 jours DEMI-TARIF 365 jours SENIOR 20 unités
AEEH	Attestation de paiement datée du mois en cours ou précédent délivrée par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) qui renseignera sur le paiement de l'allocation et sur l'adresse du bénéficiaire	Habiter l'une des communes de la MRN - Être bénéficiaire de l'AEEH le mois en cours ou au plus tard le mois précédent.	1 an à partir de la date d'inscription sur la carte Astuce.	MODERATO 10 voyages
4 – 6 ANS	Pièce d'identité (au moment de la création de la carte ASTUCE ou de la carte de technologie Atoumod)	Être âgé entre 4 et moins de 7 ans.	Profil implicite valable jusqu'à la veille des 7 ans de l'abonné.	MODERATO 10 voyages 10 voyages JEUNE DEMI-TARIF 31 jours DEMI-TARIF 365 jours Moins de 12 ans 365 jours
Revenus ≤ CSS sans participation financière Complément aire Santé Solidaire	<p>Si bénéficiaire de la CSS sans participation financière et/ou ayants-droits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pièce d'identité - notification de la Sécurité Sociale d'ouverture des droits à la CSS <i>sans participation financière</i> pour l'attribution du profil «CSS sans participation financière Bénéficiaire » au destinataire de la notification qui renseignera sur l'adresse du bénéficiaire, la date de couverture de la CSS <i>sans participation financière</i> et sur la liste des ayants droits <p>Si non bénéficiaires de la CSS <i>sans participation financière</i> et/ou ayants-droits mais ayant des revenus inférieurs au plafond CSS <i>sans participation financière</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En cas d'origine française : carte d'identité, passeport ou livret de famille, - En cas d'origine étrangère : titre de séjour, récépissé de la demande, - Si enfants : livret de famille à jour, certificat de concubinage. <p>+ l'avis d'imposition français ou européen de l'année n-1 Avis de non-imposition de l'année N-1 détaillant le revenu imposable et le nombre de personnes.</p>	<p>Si bénéficiaire de la CSS <i>sans participation financière</i> et/ou ayants-droits : être bénéficiaire de la CSS <i>sans participation financière</i> et/ou appartenir à une famille dont un membre est bénéficiaire de la CSS <i>sans participation financière</i> le jour de la demande.</p> <p>Si non bénéficiaires de la CSS <i>sans participation financière</i> et/ou ayants-droits mais ayant des revenus inférieurs au plafond CSS <i>sans participation financière</i> publiés par décret.</p>	1 an à partir de la date d'inscription sur la carte Astuce.	MODERATO 10 voyages DEMI-TARIF 31 jours DEMI-TARIF 365 jours

Profils	Justificatifs	Conditions	Validité du profil	Accès titre(s)
Bénéficiaires AME et/ou ayants droit	Si bénéficiaire de l'AME et/ou ayants-droits : - Pièce d'identité - carte l'AME pour l'attribution du profil « AME Bénéficiaire » au destinataire de la notification qui renseignera sur l'adresse du bénéficiaire, la date de couverture de l'AME et sur la liste des ayants droits	Si bénéficiaire de l'AME et/ou ayants-droits : être bénéficiaire de l'AME et/ou appartenir à une famille dont un membre est bénéficiaire de l'AME le jour de la demande.	1 an à partir de la date d'inscription sur la carte Astuce.	MODERATO 10 voyages DEMI-TARIF 31 jours DEMI-TARIF 365 jours
PMR	Carte Mobilité Inclusion Invalidité (CMI Invalidité) ou carte blanche Invalide de guerre sur laquelle est apposée une simple barre rouge ou une double barre rouge ou 2 barres bleues Ou catégorie 2 de la sécurité sociale	- Habiter l'une des communes de la MRN - avoir un taux d'invalidité > ou = à 80%	3 ans à partir de la date d'inscription sur la carte Astuce.	<i>Pour tous :</i> MODERATO 10 voyages DEMI-TARIF 31 jours DEMI-TARIF 365 jours
Accompagnateur PMR	Carte Mobilité Inclusion mention « invalidité » de la personne handicapée accompagnée	- Habiter l'une des communes de la MRN - Être titulaire d'une carte ASTUCE ayant un profil PMR pour pouvoir obtenir une carte ASTUCE ayant un profil « accompagnateur PMR »	6 mois	Accompagnateurs PMR 60 voyages / 6 mois.
Non-Voyant	Carte Mobilité Inclusion Invalidité « BESOIN d'ACCOMPAGNEMENT CECITE »	- Habiter le territoire de la MRN - Être non-voyant	3 ans à partir de la date d'inscription sur la carte Astuce.	NON-VOYANT 3 ANS

Profils	Justificatifs	Conditions	Validité du profil	Accès titre(s)
PDE	Formulaire PDE de l'année en cours de l'organisme / société dûment signé et tamponné par le service RH.	Être salarié d'un organisme / société signataire d'une convention PDE avec la MRN et TRANSDEV ou TAE en cours de validité.	1 an à partir de la date d'inscription sur la carte Astuce.	PDE 31 jours PDE 365 jours
PDE Demi-Tarif	Formulaire PDE de l'année en cours de l'organisme / société dûment signé et tamponné par le service RH + justificatifs donnant accès à un autre profil donnant accès au demi-tarif.	Être salarié d'un organisme / société signataire d'une convention PDE avec la MRN et TRANSDEV ou TAE en cours de validité + profil donnant accès au demi-tarif.	1 an à partir de la date d'inscription sur la carte Astuce.	PDE DEMI-TARIF 31 jours PDE DEMI-TARIF 365 jours
SENIOR	Pièce d'identité (au moment de la création de la carte Astuce) + Attestation de domicile (quittance de loyer, EDF...)	- Habiter le territoire de la MRN - Avoir plus de 65 ans.	2 ans à partir de la date d'inscription sur la carte Astuce.	SENIOR 20 Unités DEMI-TARIF 31 jours DEMI-TARIF 365 jours
Jeune : moins de 26 ans	Pièce d'identité (au moment de la création de la carte ASTUCE ou de la carte de technologie Atoumod)	Être âgé de 17 à 25 ans inclus.	Profil implicite valable jusqu'à la veille des 26 ans de l'abonné.	10 voyages JEUNE DEMI-TARIF 31 jours DEMI-TARIF 365 jours
Jeune moins de 18 ans	Pièce d'identité (au moment de la création de la carte ASTUCE ou de la carte de technologie Atoumod)	Être âgé de 12 à 17 ans inclus.	Profil implicite valable jusqu'à la veille des 17 ans de l'abonné.	Moins de 17 ans 365 jours 10 voyages JEUNE DEMI-TARIF 31 jours DEMI-TARIF 365 jours
Jeune moins de 12 ans	Pièce d'identité (au moment de la création de la carte ASTUCE ou de la carte de technologie Atoumod)	Être âgé de 4 à 11 ans inclus.	Profil implicite valable jusqu'à la veille des 12 ans de l'abonné.	Moins de 12 ans 365 jours 10 voyages JEUNE DEMI-TARIF 31 jours DEMI-TARIF 365 jours
Renoncateur voiture	<ul style="list-style-type: none"> Certificat de destruction de moins de 6 mois d'un véhicule ancien (voiture, moto, scooter) de vignette Crit'Air 3, 4, 5 ou non classé (CERFA 14365), le nom du demandeur devant figurer sur le document, Certificat d'immatriculation du véhicule détruit. Le nom du demandeur doit être stipulé, il doit être en possession de l'ancien véhicule depuis au moins un an avant la date de mise à la destruction Copie de la carte grise du véhicule mis au rebut, Attestation sur l'honneur à ne pas acheter un nouveau véhicule pendant un an et à renoncer à toute aide à l'achat de nouveau véhicule mise en place par la Métropole. 	- Habiter l'une des communes de la MRN, être étudiant ou salarié dans l'une des communes de la MRN - Être majeur	12 mois	365 jours DEMOTORISATION

ARTICLE 13 – ABONNEMENTS ANNUELS

13.1 – Tacite reconduction de l'abonnement annuel

Un mois avant la fin de l'abonnement annuel, un avis sera adressé au client pour lui confirmer la date anniversaire de son contrat et la reconduction de celui-ci pour l'informer du changement de profil implicite (exemple : - 12 ans devient - 18 ans). Sans réponse de sa part avant le 15 du mois précédent la date anniversaire, un nouvel échéancier sera mis en place pour 12 mois. Cet échéancier prendra en compte les augmentations de tarif et le changement de profil implicite.

Les augmentations tarifaires sont appliquées à la date anniversaire du contrat en cours.

Le changement de profil du client (- 12 ans vers - 18 ans, - 18ans vers - 26 ans, - 26 ans MRN vers tout public MRN, - 26 ans TAE vers tout public TAE), est pris en compte à la date anniversaire du contrat en cours. Un nouvel abonnement sera téléchargé.

Pour les abonnés bénéficiant d'un profil en lien avec leur situation, un justificatif est demandé lors de l'envoi de l'avis de renouvellement de l'abonnement annuel afin de prolonger les droits par l'envoi à distance d'un nouveau profil. Sans envoi de justificatif de la part du client avant le 15 du mois précédent la date anniversaire du contrat, l'abonnement ne sera pas reconduit et l'abonnement annuel et le contrat prendront fin à la date anniversaire.

À tout moment du contrat, l'abonné peut demander la modification de son profil sous réserve de transmission des justificatifs nécessaires à Transdev Rouen, la TAE ou la régie des transports située à Duclair.

Toute demande parvenue avant le 15 du mois en cours sera prise en compte pour le 1^{er} du mois suivant.

13.2 – Paiement au comptant de l'abonnement annuel

Les abonnements 365 jours peuvent être payés au comptant. Un mois avant la fin de l'abonnement, un avis sera adressé au client.

13.3 – Paiement de l'abonnement annuel par prélèvement automatique

13.3.1 Le payeur doit obligatoirement être une personne physique âgée d'au moins 16 ans.

Les frais de dossier sont gratuits lors d'un achat sur la boutique en ligne et sur le M-ticket MyA.

13.3.2 Le payeur peut être différent de l'abonné, titulaire de la carte ASTUCE.

13.3.3 Un payeur peut prendre en charge plusieurs abonnements.

13.3.4 Le passage du mode « prélèvement automatique mensuel » au mode « paiement comptant » est possible à tout moment. Le client règle le solde dû jusqu'à l'échéance annuelle de l'abonnement.

13.3.5 Les abonnements annuels peuvent être payés par prélèvements mensuels. Dans ce cas, l'abonnement est payé en 12 mensualités, dont un versement initial lors de la souscription de l'abonnement puis des prélèvements tous les mois. Les prélèvements sont effectués le 7 ou le 12 de chaque mois. Pour la régie des transports située à Duclair, la date du prélèvement est le 12 de chaque mois. À la souscription, l'abonné devra régler au comptant la première mensualité. Le montant des mensualités prendra en compte, hors achat sur la boutique en ligne, un douzième des frais de dossier soit 25 centimes par mois. Un échéancier indiquant le montant des sommes à prélever sera remis au payeur.

Abonnement annuel MRN	Prix au comptant	1ère mensualité Hors achat boutique en ligne et hors M-ticket MyA	11 mensualités suivantes Hors achat boutique en ligne et hors M-ticket MyA	Total des prélèvements Hors achat boutique en ligne et hors M-ticket MyA
SESAME 365 jours	536,00 €	44,88 €	44,92 €	539,00 €
DEMI-TARIF 365 jours	268,00 €	22,62 €	22,58 €	271,00 €
Moins de 18 ans 365 jours	183,00 €	15,50 €	15,50 €	186,00 €
Moins de 12 ans 365 jours	96,00 €	8,25 €	8,25 €	99,00 €
PDE SESAME 365 jours	428,80 €	36,02 €	35,98 €	431,80 €
PDE DEMI-TARIF 365 jours	214,40 €	18,08 €	18,12 €	217,40 €
Abonnement annuel TAE				
SESAME 365 jours	374,00 €	31,38 €	31,42 €	377,00 €
DEMI-TARIF 365 jours	187,00 €	15,87 €	15,83 €	190,00 €
PDE SESAME 365 jours	299,20 €	25,22 €	25,18 €	302,20 €
PDE DEMI-TARIF 365 jours	149,60 €	12,68 €	12,72 €	152,60 €

Abonnement annuel MRN	Prix au comptant	1ère mensualité Achat boutique en ligne et M- ticket MyA	11 mensualités suivantes Achat boutique en ligne et M-ticket MyA	Total des prélèvements achat boutique en ligne et M-ticket MyA
SESAME 365 jours	536,00 €	44,63 €	44,67 €	536,00 €
DEMI-TARIF 365 jours	268,00 €	22,37 €	22,33 €	268,00 €
Moins de 18 ans 365 jours	183,00 €	15,25 €	15,25 €	183,00 €
Moins de 12 ans 365 jours	96,00 €	8,00 €	8,00 €	96,00 €
PDE SESAME 365 jours	428,80 €	35,77 €	35,73 €	428,80 €
PDE DEMI-TARIF 365 jours	214,40 €	17,83 €	17,87 €	214,40 €
Abonnement annuel TAE				
SESAME 365 jours	374,00 €	31,13 €	31,17 €	374,00 €
DEMI-TARIF 365 jours	187,00 €	15,62 €	15,58 €	187,00 €
PDE SESAME 365 jours	299,20 €	24,97 €	24,93 €	299,20 €
PDE DEMI-TARIF 365 jours	149,60 €	12,43 €	12,47 €	149,60 €

13.3.6 L'autorisation de prélèvement bancaire automatique devra être dûment remplie et signée par le payeur, et accompagnée d'un RIB (Relevé d'Identité Bancaire).

13.3.7 Tout changement de payeur ou de compte à prélever doit être signalé soit dans une agence commerciale, soit par correspondance soit via le site réseau Astuce. Le payeur devra remplir et signer une nouvelle autorisation de prélèvement et fournir un RIB imprimé aux nouvelles coordonnées bancaires, de telle sorte qu'il ne puisse y avoir de rupture dans le rythme des prélèvements.

13.3.8 Le changement de payeur donnera automatiquement lieu à la signature d'un nouveau mandat SEPA.

13.3.9 Les frais des rejets bancaires pour les abonnements annuels (hors incident technique non imputable au payeur) ainsi que l'ensemble

des pénalités qui pourront être appliquées par Transdev Rouen, TAE et la régie des transports située à Duclair, sont à la charge du payeur.

Pour Transdev Rouen :

Le premier avis d'impayé de 7,60€ intervient entre minimum 8 jours et maximum 15 jours après la date du prélèvement.

La deuxième relance de 8,40€ intervient 8 jours après la date du premier avis d'impayé. Soit un total de 16€ (1er avis d'impayé et la deuxième relance).

La troisième relance de +4€ intervient 8 jours après la date de la deuxième relance. Soit un total de 20€ (1er avis d'impayé, la deuxième relance et la troisième relance). La troisième relance, envoyée par lettre recommandée avec accusé réception, stipule au client que son abonnement est supprimé.

Pour la régie des TAE et la régie des transports située à Duclair :

Ils sont de 7,60€ lors du premier avis d'impayé qui intervient à + 15 jours ouvrables par rapport au jour du rejet bancaire, +8,40€, soit 16€ lors de la deuxième relance qui intervient à J+25 (jours ouvrables) et + 4 €, soit 20 euros lors de la troisième relance qui intervient à J + 35 (jours ouvrables). La 3^{ème} relance, envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, stipule

au client que son abonnement est supprimé. En l'absence de régularisation à la 3^{ème} relance, le Trésor Public se chargera du recouvrement de la somme due (Envoi d'un titre de mémoire).

Pour la régie des transports située à Duclair : en cas de deux rejets de prélèvements, l'abonnement est supprimé.

13.4 – Résiliation de l'abonnement annuel

13.4.1

Le client peut résilier son abonnement avant le 15 du mois M. Il sera alors supprimé de la carte ASTUCE le 1^{er} du mois M+1 sans rétroactivité.

Si la demande est arrivée après le 15 du mois M, son abonnement sera résilié le 1^{er} du mois M+2. La prise d'effet de la résiliation est conditionnée au paiement du forfait. TRANSDEV Rouen se réserve le droit de prélever le forfait de résiliation sur demande écrite de l'utilisateur. Il n'y a pas de rétroactivité, même en cas de non-utilisation du titre.

- Si le paiement a été effectué comptant : Transdev Rouen, la TAE ou la régie des transports située à Duclair procédera au remboursement du trop-perçu après déduction des frais de dossier et sur justificatif. Tout mois entamé est considéré comme dû. Ce remboursement ne pourra être effectué que sur le réseau de vente d'origine. Un montant forfaitaire dont le montant est précisé à l'article 13.4.2, au titre des frais de gestion devra être versé par le client.
- Si le paiement se fait par prélèvement : les prélèvements automatiques seront suspendus dès lors que la somme due par le client aura été prélevée. Tout mois glissant commencé étant dû.

13.4.2 Montant forfaitaire à verser en cas de résiliation du contrat d'abonnement à l'initiative du payeur lors des douze premiers mois du premier contrat :

	Frais de résiliation
SESAME 365 jours MRN	84,00 €
DEMI-TARIF 365 jours MRN	42,00 €
PDE 365 jours	67,00 €
PDE demi-tarif 365 jours	34,00 €
Moins de 18 ans	28,00 €
Moins de 12 ans	14,00 €
365 jours TAE	49,00 €
DEMI-TARIF 365 jours TAE	24,00 €
PDE 365 jours TAE	39,00 €
PDE demi-tarif 365 jours TAE	20,00 €

Le montant forfaitaire à verser ou à prélever en cas de résiliation du contrat d'abonnement à l'initiative du payeur après les douze mois du premier contrat est de 10 € et ce quel que soit le type d'abonnement.

Aucun frais de dossier ne sera demandé au client pour les motifs suivants :

- Décès de l'utilisateur (un certificat de décès doit être fourni) ;
- Hospitalisation, placement en EHPAD ou maladie d'une durée minimum d'un mois ou congés de maternité (un certificat médical doit être fourni)
- Changement de profil ou de support de titre et sous condition de souscription d'un autre titre de transport (hormis les titres à décompte à l'exception du titre CONTACT).

Dans tous les cas, les critères doivent se rapporter à l'abonné et un certificat doit être fourni.

13.4.3 L'abonnement pourra être résilié à distance de plein droit, et sans mise en demeure préalable par Transdev Rouen, la TAE ou la régie des transports située à Duclair pour les motifs suivants :

- En cas de fraude établie dans la constitution des pièces à joindre au dossier d'abonnement,
- En cas de fausse déclaration, falsification de pièces à joindre au dossier d'abonnement,
- En cas de fraude établie dans l'utilisation de la carte ASTUCE,
- En cas de non-transmission de pièces justificatives 15 jours avant la date anniversaire du contrat de tacite reconduction de l'abonnement.

Le contrat pourra être résilié à distance de plein droit après mise en demeure préalable par Transdev Rouen, la TAE ou la régie des transports située à Duclair, en cas de non-paiement de deux mensualités consécutives.

13.4.4 La résiliation de l'abonnement ne remet pas en cause l'utilisation de la carte ASTUCE pour charger d'autres titres notamment.

13.5 – Remboursement des titres

A l'exception des titres annuels (cf article ci-dessus) aucun titre entamé ou non entamé n'est remboursable.

13.6 – Suspension d'un abonnement annuel

Tout abonnement annuel peut faire l'objet d'une suspension lorsque le client est mis dans l'impossibilité de voyager sur le réseau ASTUCE pendant une période minimum d'un mois et jusqu'à un maximum de 5 mois. Cette impossibilité ne peut résulter que d'une période de longue hospitalisation, longue maladie, congés de maternité ou mise en place de télétravail.

Toute demande doit être obligatoirement écrite, accompagnée de pièces justificatives. Après vérification des pièces justificatives et de la non-validation du titre pendant la période indiquée, les prélèvements seront suspendus ou un remboursement sera réalisé en cas de paiement au comptant.

13.7 – Achat cumulé d'abonnements

Pour 3 abonnements de 365 jours ayant une date de début de validité identique (quels qu'ils soient) souscrits (hors achat sur la boutique en ligne) en même temps par le même souscripteur et pour le même foyer fiscal, une réduction de 10 % sera appliquée sur le montant total des abonnements à régler par le souscripteur (hors carte Astuce). A partir de 4 abonnements 365 jours ayant une date de début de validité identique (mixage possible), souscrits (hors achat sur la boutique en ligne) en même temps par le même souscripteur

et pour le même foyer, une réduction de 15 % est appliquée sur le total à régler par le souscripteur. Deux mois avant la fin des abonnements annuels achetés simultanément, TRANSDEV ou TAE ou la régie de Transport de Duclair adresse un avis récapitulatif des abonnements à renouveler faisant apparaître le tarif sans réduction par rapport à l'achat multiple. Si le renouvellement de l'achat multiple (3, 4, etc abonnements) est demandé par le client avant le 15 du mois précédent la date anniversaire du contrat, une remise de 10 % ou 15% sera appliquée.

Abonnement annuel MRN	Prix au comptant	Prix au comptant moins 10%	1ère mensualité Hors achat boutique en ligne et hors M-ticket MyA	11 mensualités suivantes Hors achat boutique en ligne et hors M-ticket MyA	Total des prélèvements Hors achat boutique en ligne et hors M-ticket MyA
SESAME 365 jours	536,00 €	482,40 €	40,45 €	40,45 €	485,40 €
DEMI-TARIF 365 jours	268,00 €	241,20 €	20,35 €	20,35 €	244,20 €
Moins de 18 ans 365 jours	183,00 €	164,70 €	13,92 €	13,98 €	167,70 €
Moins de 12 ans 365 jours	96,00 €	86,40 €	7,45 €	7,45 €	89,40 €
PDE SESAME 365 jours	428,80 €	385,92 €	32,41 €	32,41 €	388,92 €
PDE DEMI-TARIF 365 jours	214,40 €	192,96 €	16,33 €	16,33 €	195,96 €
Abonnement annuel TAE					
SESAME 365 jours	374,00 €	336,60 €	28,30 €	28,30 €	339,60 €
DEMI-TARIF 365 jours	187,00 €	168,30 €	14,22 €	14,28 €	171,30 €
PDE SESAME 365 jours	299,20 €	269,28 €	22,69 €	22,69 €	272,28 €
PDE DEMI-TARIF 365 jours	149,60 €	134,64 €	11,47 €	11,47 €	137,64 €

Abonnement annuel MRN	Prix au comptant	Prix au comptant moins 15%	1ère mensualité Hors achat boutique en ligne et hors M-ticket MyA	11 mensualités suivantes Hors achat boutique en ligne et hors M-ticket MyA	Total des prélèvements Hors achat boutique en ligne et hors M-ticket MyA
SESAME 365 jours	536,00 €	455,60 €	38,18 €	38,22 €	458,60 €
DEMI-TARIF 365 jours	268,00 €	227,80 €	19,27 €	19,23 €	230,80 €
Moins de 18 ans 365 jours	183,00 €	155,55 €	13,24 €	13,21 €	158,55 €
Moins de 12 ans 365 jours	96,00 €	81,60 €	7,05 €	7,05 €	84,60 €
PDE SESAME 365 jours	428,80 €	364,48 €	30,66 €	30,62 €	367,48 €

PDE DEMI-TARIF 365 jours	214,40 €	182,24 €	15,40 €	15,44 €	185,24 €
Abonnement annuel TAE					
SESAME 365 jours	374,00 €	317,90 €	26,76 €	26,74 €	320,90 €
DEMI-TARIF 365 jours	187,00 €	158,95 €	13,45 €	13,50 €	161,95 €
PDE SESAME 365 jours	299,20 €	254,32 €	21,48 €	21,44 €	257,32 €
PDE DEMI-TARIF 365 jours	149,60 €	127,16 €	10,81 €	10,85 €	130,16 €

ARTICLE 14 - FRAUDE

Tout voyageur sans titre de transport ou porteur d'un titre non valable sur le territoire, non validé, périmé, falsifié ou sans justificatif de droit sera considéré comme « voyageur en situation irrégulière » et donc verbalisable.

Tout voyageur porteur d'une carte à puce ASTUCE ne lui appartenant pas ou non valable (carte

muette du fait d'une carte détériorée) ou non validée lors de la montée dans le véhicule est verbalisable.

Tout voyageur ne respectant pas les conditions ci-dessus sera considéré en situation irrégulière et sera donc verbalisable.

Fait à Rouen,
Le,

Conditions générales de vente de Titre-SMS

Conditions générales de vente de Titre-SMS

Préambule

Le processus d'achat de titres de transport, ci-après « Titre SMS », est proposé par la société TRANSDEV Rouen (ci-après dénommée la « Société »), société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 15 rue de la petite chartreuse, 76 000 Rouen, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Rouen sous le n°309 073 625.

Article 1 - Définitions

La signification des termes utilisés dans le présent document est la suivante :

Client : désigne l'acheteur d'un Titre-SMS qui envoie une demande de titre de transport au numéro court 93 000 par SMS depuis son téléphone mobile personnel ou professionnel.

ASTUCE : Nom du réseau de transports urbains de voyageurs de la Métropole Rouen Normandie (MRN) dont le délégataire est la Société.

Titre SMS : désigne un titre de transport qui constitue un contrat entre le Client et le réseau de transport Astuce, et qui consiste en un code de commande personnalisé figurant dans un SMS (messagerie mobile), « nominatif » en ce sens qu'il ne peut être utilisé que par le propriétaire du téléphone mobile sur lequel il a été commandé.

Numéro de commande : désigne le numéro court SMS (93000) auquel le Client doit envoyer une commande de titre de transport par SMS, accessible à tout Client disposant d'un numéro de téléphone français enregistré chez les principaux opérateurs français.

Article 2 - Objet

Les présentes conditions générales de vente (ci-après désignées les « Conditions Générales ») définissent les modalités de vente par SMS (messagerie mobile) de titres de transport valables sur le réseau Astuce.

La commande de Titres-SMS via le Numéro de commande est réservée aux Clients ayant pris connaissance des Conditions générales dans leur intégralité préalablement à chaque commande : toute commande implique l'acceptation sans réserve par le Client des présentes conditions.

Aucune condition particulière autre que celle de la Société ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de ce dernier, prévaloir sur les présentes Conditions Générales. Toute clause contraire opposée par le Client sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à la Société, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à la connaissance de ce dernier.

La Société se réserve le droit de modifier les termes des Conditions Générales à tout moment, sans préavis, étant entendu que de telles modifications seront inapplicables aux ventes préalablement conclues. Les dispositions applicables seront celles en vigueur au jour de la commande par le Client.

Article 3- Capacité

Le Client déclare avoir la capacité de conclure le présent contrat, dont les Conditions Générales sont présentées ci-dessous, c'est-à-dire avoir la majorité légale et ne pas être sous tutelle ou curatelle, ou alors de disposer de l'accord préalable de ses représentants légaux.

Article 4- Commande – achat

Le Client a la possibilité de passer sa commande de « Titre SMS » via un téléphone mobile personnel ou professionnel.

4.1. Modalités d'achat d'un Titre SMS

Le Client doit envoyer par SMS au Numéro de Commande (les majuscules et minuscules n'ont pas d'influence sur la validité du titre) :

- le code de commande « V1 » pour commander le « Titre SMS 1 voyage ou samedi gratuit »,
- le code de commande « J1 » pour commander le « Titre SMS 24 heures ou samedi gratuit »,
- le code de commande « E1 » pour commander le « Titre SMS 1 voyage TAE ou samedi gratuit »,

Suite à la commande du Client, le Client reçoit un SMS du Numéro de commande (93000) faisant office de titre de transport et constitutif du Titre-SMS.

En cas d'erreur dans l'envoi du message par le Client au Numéro de commande (code de commande non valide), le Client reçoit un message lui indiquant que l'achat n'a pu être effectué. Ce message d'erreur envoyé par SMS par le Numéro de commande ne constitue pas un titre de transport valable sur le réseau ASTUCE et n'est donc pas payant. Afin de rectifier sa commande, le Client doit envoyer de nouveau le code par SMS au Numéro de commande pour acheter un « Titre SMS » et voyager de manière régulière sur le réseau Astuce.

Si le Client ne reçoit pas de SMS de la part du Numéro de commande lui confirmant qu'il a bien acheté un « Titre SMS », cela signifie que l'acte d'achat du « Titre SMS » n'a pas été effectué. Le coût d'achat du « Titre SMS » ne sera alors pas facturé au Client. Afin d'obtenir un « Titre SMS » valide, le Client doit réitérer sa Commande ou bien acheter un titre de transport physique auprès du conducteur du réseau Astuce.

Le Client ne peut acheter qu'un seul « Titre SMS » par SMS envoyé. Si des Clients souhaitent voyager à plusieurs en achetant des « Titre SMS », ils doivent chacun acheter un « Titre SMS » à partir de leur téléphone portable ou acheter plusieurs « Titre SMS » à partir d'un même téléphone. Dans ce cas, le Client détenteur du téléphone qui servira à acheter les « Titre SMS » doit envoyer le code de commande par SMS au Numéro de commande autant de fois qu'il y a de Clients (par exemple, le Client doit envoyer 5 SMS au Numéro de Commande pour le compte de 5 voyageurs). Les « Titre SMS » achetés étant conservés uniquement sur le téléphone portable ayant servi à effectuer l'achat, les Clients doivent rester ensemble tout au long de leur voyage sur le réseau Astuce. En cas

de contrôle, tous les « Titre SMS » reçus devront être présentés par le Client aux agents assermentés en charge du contrôle de validité des Titres de transport.

Le Client doit acheter et avoir réceptionné son « Titre SMS » avant de monter dans un des véhicules du réseau Astuce.

La réception et l'envoi de SMS dans les stations souterraines n'étant pas garantis, il est conseillé d'acheter son « Titre SMS » avant de rentrer dans une station souterraine du réseau.

Il est recommandé au Client d'effectuer l'achat du « Titre SMS » au plus tard quand le véhicule est à l'approche de l'arrêt auquel le Client se trouve. En cas de contrôle, l'agent assermenté vérifiera que le « Titre SMS » a bien été acheté avant que le Client monte dans le véhicule, et non pas à la vue des agents assermentés se trouvant dans le véhicule.

Matériels nécessaires à l'achat du « Titre SMS » :

Pour pouvoir acheter son titre de transport par SMS, le Client doit :

- disposer d'un téléphone portable en état de fonctionnement et qui permet d'envoyer des SMS,
- être physiquement en France, dans une zone géographique couverte par le réseau de son opérateur téléphonique,
- s'assurer que son téléphone mobile reçoit le signal réseau permettant d'envoyer et de recevoir un SMS,
- avoir une carte SIM française reconnue par les opérateurs téléphoniques français,
- disposer d'un abonnement pour son téléphone mobile ou d'une carte prépayée disposant d'un montant suffisant pour acheter le « Titre SMS » chez l'un des opérateurs téléphoniques français.

Pour les téléphones portables professionnels mis à disposition par une entreprise au Client, l'achat de « Titre SMS » par le Client est possible uniquement si l'option SMS + a été activée.

4.2. Délais de rétractation

Les « Titre SMS 1 voyage » et « Titre SMS 24 heures » ne sont ni modifiables ni annulables.

Tous les « Titres SMS » vendus par la Société via le Numéro de Commande sont valables pour la seule date qui est mentionnée sur chacun d'eux. De ce fait, conformément aux dispositions des articles L221-2-9° et L221-18 et suivants du Code de la consommation, les Clients ne bénéficient d'aucun délai de rétractation.

Article 5–Prix et modalités de paiement et facturation

5.1. Prix de vente du « Titre SMS »

Le montant du prix :

- d'un « Titre SMS 1 voyage » (unité) est d'un euro et quatre-vingts centimes d'euros 1,80 € au 1er septembre 2024, ci-après « le Prix », en dehors du coût du SMS facturé par l'opérateur le cas échéant.
- d'un « Titre SMS 24 heures » (unité) est de cinq euros et soixante-dix centimes d'euros 5,90 € au 1er septembre 2024, ci-après « le Prix », en dehors du coût du SMS facturé par l'opérateur le cas échéant.

- d'un « Titre SMS 1 voyage TAE » (unité) est d'un euro et cinquante centimes d'euros 1,50 € au 1er septembre 2024, ci-après « le Prix », en dehors du coût du SMS facturé par l'opérateur le cas échéant.

En tout état de cause, le SMS envoyé par le Client au Numéro de commande pour acheter un « Titre SMS » est un SMS surtaxé.

5.2. Paiement et facturation « Titre SMS »

Le Prix d'un « Titre SMS » est :

- ajouté à la facture mensuelle de téléphone mobile des Clients détenteurs d'un abonnement téléphonique auprès d'un des opérateurs mentionnés dans les présentes,

- déduit de la somme restante sur la carte prépayée pour les voyageurs utilisant ce mode. Si le montant restant sur la carte prépayée est inférieur au prix de vente du « Titre SMS », l'achat du « Titre SMS » ne peut alors pas avoir lieu.

Article 6 – Confirmation de la Commande de « Titre SMS »

Le « Titre SMS » reçu par le Client suite à sa commande contient les informations suivantes :

- la date de début de validité du « Titre SMS » et la date de fin de validité du « Titre SMS » pour le « Titre SMS 24 heures »
- l'heure de début de validité du « Titre SMS »
- l'heure de fin de validité du « Titre SMS »
- le code de contrôle permettant de vérifier la validité du « Titre SMS » par les agents assermentés du réseau Astuce.
- un lien renvoyant vers les présentes conditions générales

Ces informations permettent de prouver la validité du « Titre SMS » et seront contrôlées par les agents assermentés lors d'opération de contrôle.

Article 7 – Utilisation des « Titres SMS »

Le « Titre SMS » est valable sur l'ensemble des lignes du réseau ASTUCE et pour tous les modes de transport disponibles excepté pour le service Handistuce.

Le « Titre SMS » étant valable immédiatement à compter de la réception du SMS prouvant son achat, il ne peut pas être acheté à l'avance pour une utilisation ultérieure.

Sous réserve de l'article 8 ci-dessous, le « Titre SMS » doit être conservé par le client dans son téléphone portable jusqu'à la fin de son voyage sur les lignes du réseau. Si le client efface par erreur le « Titre SMS » de son téléphone portable, il sera redevable d'une amende pour défaut de titre de transport au tarif en vigueur tel qu'affiché dans le véhicule. Il devra ensuite se rendre au service Recouvrement situé au 9 bis rue Jeanne d'Arc, 76 000 Rouen, dans les meilleurs délais pour effectuer une demande de régularisation

Le « Titre SMS 1 voyage »

Le « Titre SMS 1 voyage » est valable uniquement sur les lignes du réseau ASTUCE durant les 60 minutes suivant la réception du SMS faisant office de « Titre SMS », la durée de validité étant inscrite dans le SMS reçu. Durant ces 60 minutes, le client peut effectuer plusieurs correspondances ou même un aller-retour uniquement sur le réseau urbain Astuce. Si le client se trouve toujours dans un véhicule du réseau ASTUCE au-delà des 60 minutes, il doit alors acheter un autre titre de transport pour voyager en toute régularité sur le réseau.

Le « Titre SMS 24 heures »

Le « Titre SMS 24 heures » est valable uniquement sur les lignes du réseau ASTUCE durant les 24 heures suivant la réception du SMS faisant office de « Titre SMS », la durée de validité étant inscrite dans le SMS reçu. Durant ces 24 heures, le client peut effectuer plusieurs correspondances ou aller-retour uniquement sur le réseau urbain Astuce. Si le client se trouve toujours dans un véhicule du réseau ASTUCE au-delà des 24 heures, il doit alors acheter un autre titre de transport pour voyager en toute régularité sur le réseau.

7.1. Validation du « Titre SMS »

Le « Titre SMS » consistant en un SMS sur un téléphone portable du Client, ne peut être validé sur les valideurs présents à l'intérieur des véhicules du réseau Astuce, ni sur les valideurs à quais présents à certaines stations de Métro et TEOR destinés aux cartes de transport à puce.

Le « Titre SMS » à partir de sa réception sur le téléphone mobile, est considéré par défaut comme un titre validé même en cas de correspondance.

7.2. Contrôle du « Titre SMS » par les agents assermentés du réseau ASTUCE

En cas de contrôle par les agents assermentés du réseau Astuce, le Client doit être en capacité de présenter son « Titre SMS ». Ce titre doit être acheté et reçu sur son téléphone avant de monter à bord du véhicule.

7.3. Comportement du client lors du contrôle du « Titre SMS »

Lors d'un contrôle effectué par un agent assermenté du réseau urbain Astuce, le Client doit présenter l'écran de son téléphone portable à l'agent assermenté afin que l'agent assermenté puisse lire les informations présentes dans le « Titre SMS » et scanner le code de contrôle à l'aide de son portable de contrôle ou recopier le code de vérification dans son portable de contrôle.

Si l'agent assermenté le demande, le Client doit faire défiler le texte du « Titre SMS », de façon à ce que l'agent assermenté puisse lire le « Titre SMS » dans sa totalité et procéder à sa validation.

Le téléphone portable doit être tenu par le Client de manière à ce que l'agent assermenté puisse effectuer son contrôle. L'agent assermenté n'a donc pas à prendre en main le téléphone portable du voyageur.

Article 8 - Validité du « Titre SMS »

Si le Client ne peut montrer son « Titre SMS » à l'agent assermenté, il s'expose à une amende d'un montant au tarif en vigueur pour défaut de détention de titre de transport quelle que soit la raison de non-présentation du « Titre SMS », notamment par exemple :

- batterie du téléphone déchargée,
- écran du téléphone cassé,
- téléphone perdu ou volé pendant la période de validité du titre de transport,
- toute autre cause de détérioration du « Titre SMS » le rendant illisible quelle qu'en soit la cause.

Lors d'un contrôle, l'agent assermenté du réseau ASTUCE vérifie la validité du « Titre SMS » grâce au code de contrôle présent dans le « Titre SMS » sur le téléphone portable du Client.

Pour être valable, le « Titre SMS » doit être présenté sur le téléphone ayant servi à son achat. Lors du contrôle, l'agent assermenté pourra grâce à l'application de contrôle vérifier que le « Titre SMS » est bien présenté sur le téléphone portable ayant servi à son

achat. Dans le cas contraire, le Client s'expose à une amende d'un montant au tarif en vigueur pour défaut de détention de titre de transport.

Si l'état du téléphone portable du Client ne permet pas une lecture optimale du « Titre SMS » (écran cassé, défaut manque de luminosité, etc), le « Titre SMS » peut être considéré comme non valable par l'agent assermenté.

Article 9 - Transfert du « Titre SMS »

Le Client ne peut en aucun cas céder son « Titre SMS » à un tiers. Toute cession du « Titre SMS » est considérée comme un acte de fraude. En cas de cession du « Titre SMS », le Client s'expose à une amende au tarif en vigueur tel qu'affiché dans le véhicule. Le Client bénéficiaire de la cession du « Titre SMS » s'expose à la même sanction.

Article 10 - Responsabilité et garanties liées au Numéro de commande

Il n'est pas garanti que le Numéro de commande soit exempt d'anomalies, d'erreurs ou de bugs, ni que ceux-ci pourront être corrigés. De même, il n'est pas garanti que le Numéro de commande fonctionnera sans interruption ou pannes de réseau téléphonique, ni encore qu'il soit compatible avec un matériel ou une configuration particulière autre que celle expressément validée par la société.

En aucun cas la Société n'est responsable de tout type de dommage prévisible ou imprévisible découlant de l'utilisation ou de l'impossibilité totale ou partielle d'utiliser le Numéro de commande.

Le Client déclare connaître les caractéristiques et les limites d'un réseau téléphonique, en particulier ses aléas et risques liés à l'état du réseau.

Le Client déclare avoir vérifié que la configuration de son téléphone mobile qu'il utilise ne contient aucune anomalie ou contradiction avec la passation d'une commande et qu'il est en parfait état de fonctionnement.

Article 11 - Durée

Les présentes conditions générales s'appliquent pendant la durée du service de vente de « Titre SMS », et ce jusqu'à édition d'une nouvelle version des conditions générales.

Article 12- Force majeure

Ni le réseau ASTUCE ni le Client ne faillit à leurs obligations contractuelles dans la mesure où leur inexécution résulte d'un cas de force majeure, notamment les incendies, dégâts des eaux, catastrophes naturelles, les tempêtes, inondations, tremblements de terre, blocages des moyens de transport ou d'approvisionnement, l'arrêt de fourniture d'énergie, ainsi que tous les autres faits indépendants de la volonté des parties empêchant l'exécution des obligations incombant au Client ou au réseau Astuce.

La force majeure ne libère le Client ou le réseau ASTUCE que sous réserve de l'invoquer, dans la mesure et pendant le temps de l'empêchement